



Assemblée générale

Distr. générale
6 novembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session
Point 128 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2008-2009

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport contient les prévisions relatives aux ressources nécessaires pour la Mission des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, dont le montant net total s'élève à 80 923 900 dollars (montant brut : 88 363 900 dollars). On y prend en compte les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/59/569/Add.1, par. 6 et 7).



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Historique et rôle futur de la Mission	1–11	3
II. Mandat de la Mission et résultats escomptés	12	6
III. Ressources nécessaires	13–94	22
A. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l’Afghanistan	16–22	23
B. Composante I : affaires politiques	23–43	25
C. Composante II : secours, relèvement et développement	44–46	33
D. Bureaux régionaux et sous-régionaux (provinciaux)	47–61	35
E. Administration	62–94	40
IV. Analyse des ressources nécessaires	95–143	51
A. Militaires et personnel de police	95–100	52
B. Personnel civil	101–109	53
C. Dépenses opérationnelles	110–143	55
Annexe		
Organigrammes		63

I. Historique et rôle futur de la Mission

1. La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a été créée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1401 (2002) pour une période initiale de 12 mois. Le mandat de la Mission a par la suite été prorogé par le Conseil dans ses résolutions 1471 (2003), 1536 (2004), 1589 (2005) et 1662 (2006). Comme suite à sa résolution 1746 (2007), le Conseil a décidé de proroger le mandat de la MANUA, ainsi qu'il est proposé dans le rapport du Secrétaire général en date du 15 mars 2007 (A/61/799-S/2007/152), pour une période supplémentaire de 12 mois. La relation entre la MANUA et la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), dont le quartier général se trouve à Kaboul, a été définie par le Conseil dans ses résolutions 1386 (2001), 1501 (2003), 1563 (2004), 1623 (2005) et 1707 (2006).

2. Dans le cadre de son présent mandat, la MANUA continue de jouer un rôle politique et d'offrir ses bons offices, notamment en s'employant à coordonner et suivre la mise en œuvre du Pacte pour l'Afghanistan, à surveiller la situation des droits de l'homme et à promouvoir leur respect, à fournir une assistance technique dans des secteurs où l'ONU dispose de compétences techniques et d'avantages comparatifs avérés, et à gérer l'ensemble des activités de secours humanitaire, de relèvement, de construction et de développement menées par l'Organisation. Il appartient également à la Mission de promouvoir un engagement international plus cohérent, de mener une action de sensibilisation politique et de promouvoir la coopération régionale ainsi que de favoriser l'instauration d'une coordination et d'une coopération étroites avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et la FIAS. En outre, la MANUA, qui copréside le Conseil commun de coordination et de suivi, s'efforce de coordonner et de régler les questions d'importance stratégique avec la communauté internationale afin d'appuyer le Gouvernement afghan, ainsi que d'améliorer la cohérence entre toutes les activités de reconstruction menées dans le pays.

3. Les présentes propositions visent non seulement à assurer le maintien de ces fonctions cruciales, mais aussi à réagir aux faits importants qui se sont produits ces dernières années et qui nécessitent d'apporter des modifications à la structure actuelle de la MANUA. À cet égard, on a constaté de manière générale une forte recrudescence de l'attention et des ressources internationales consacrées à l'Afghanistan. Il est vraisemblable que le montant de l'assistance internationale apportée à l'Afghanistan atteindra 6 milliards de dollars des États-Unis en 2007, contre 2 milliards de dollars des États-Unis en 2003. L'effectif des forces militaires internationales a de même augmenté, passant de 25 000 personnes en 2005 à 50 000 en 2007. Simultanément, les mesures visant à élargir la présence et l'autorité du Gouvernement afghan dans tout le pays, à améliorer la qualité des institutions publiques, à réformer le secteur de la sécurité et à continuer de superviser et promouvoir le respect des droits de l'homme ont été accélérées. La MANUA continue d'être considérée par ses partenaires afghan et internationaux comme une institution de coordination centrale et indépendante. Toutefois, la Mission, dans sa structure actuelle, est confrontée à une très lourde tâche par suite de ces exigences supplémentaires. Les États Membres ont fait savoir qu'ils souhaitaient que la Mission renforce sa capacité de répondre à ces exigences.

4. Dans sa résolution 1746 (2007), le Conseil de sécurité a élargi la portée de l'engagement de la Mission en Afghanistan. Parmi les nouvelles responsabilités incombant à la Mission, on mentionnera la nécessité de promouvoir un engagement

international plus cohérent, de superviser et assurer la protection des civils et de favoriser la complémentarité avec l'action menée par la FIAS.

5. L'augmentation des effectifs proposée pour 2008 est imputable dans une large mesure à l'extension de l'action de la MANUA aux provinces. À cet égard, la MANUA conservera son dispositif actuel de huit bureaux régionaux complètement intégrés et de neuf bureaux provinciaux. Dans le cadre du renforcement de la présence de la Mission sur le terrain, on fera par ailleurs appel à des fonctionnaires internationaux pour doter en personnel les bureaux provinciaux. La présence de fonctionnaires internationaux revêt une importance critique eu égard à l'accroissement des activités visant à appuyer l'action de sensibilisation politique. La MANUA veillera également à faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national et à œuvrer de concert avec celui-ci afin de faciliter, sur le long terme, le renforcement du capital humain de l'Afghanistan. L'augmentation des effectifs du personnel international permettra à long terme de faire une plus large place aux fonctionnaires afghans de la Mission, dans le cadre de la stratégie de renforcement de la capacité interne de la Mission. Il convient également de noter que, parmi le personnel supplémentaire devant être déployé dans les régions, on compte quatre fonctionnaires dont la tâche sera de veiller au respect de l'état de droit dans les sous-régions de Kaboul, Herat, Marar-e-Sharif et Jalalabad. Ce dispositif fait suite aux observations faites lors de la Conférence sur l'état de droit tenue à Rome les 2 et 3 juillet 2007 quant à la nécessité de prendre des mesures supplémentaires afin de mettre en place des institutions chargées d'assurer le respect de l'état de droit en dehors de la capitale du pays.

6. La détérioration visible de la situation en matière de sécurité, en particulier dans le sud et le sud-est, qui s'est produite l'an passé est un sujet de préoccupation majeur. Les auteurs des attaques prennent de plus en plus volontiers pour cibles des civils, des représentants du Gouvernement et des travailleurs œuvrant à la reconstruction. Même si rien ne permet de penser que le personnel de l'ONU ou les biens appartenant à l'Organisation sont délibérément visés, il faudra adopter de nouvelles mesures de limitation des risques pour que la MANUA puisse maintenir son niveau actuel d'activité. En outre, la MANUA a été appelée à jouer un rôle neutre en ce qui concerne la supervision du nombre de victimes civiles des combats qui se déroulent actuellement, responsabilité délicate qui nécessitera de doter le Groupe des droits de l'homme de moyens accrus.

7. Les fonctions, responsabilités et pouvoirs du Représentant spécial du Secrétaire général et de ses deux représentants spéciaux adjoints sont définis dans la note d'orientation sur les missions intégrées datée du 9 février 2006, où il est reconnu que le relèvement à la suite d'un conflit nécessite l'adoption de stratégies communes à l'ensemble des organismes des Nations Unies. Le Représentant spécial du Secrétaire général se concerta avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, qui est représenté à la MANUA et au sein de l'équipe de pays des Nations Unies par le responsable du Groupe des droits de l'homme. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des secours, du relèvement et de la reconstruction exerce les fonctions de coordonnateur résident et de coordonnateur humanitaire. La Mission entretient des relations étroites avec les pays voisins, ainsi qu'avec les missions politiques et les équipes de pays dans la région, notamment grâce à ses bureaux de liaison à Islamabad et Téhéran. La Mission renforce par ailleurs sa coopération et sa coordination avec la Force internationale d'assistance à la sécurité de l'OTAN en vue de mieux tirer parti de la

complémentarité entre ces deux organisations distinctes. À mesure que la Mission intensifie ses activités dans les bureaux régionaux et dans ses antennes de terrain, elle veille à limiter autant que possible les coûts de construction, de fonctionnement et de gestion en concluant avec les autres organismes des Nations Unies des accords relatifs à des services communs.

8. Au niveau national, le Groupe consultatif nouvellement créé, au sein duquel les organes de l'ONU et la MANUA sont largement représentés et qui est présidé par des représentants du Gouvernement, a permis de renforcer l'autorité de l'État en définissant des priorités nationales et en appliquant la Stratégie de développement national de l'Afghanistan. Les bureaux régionaux de la Mission s'emploient activement à faciliter la mise en œuvre des programmes nationaux au niveau local, prêtent leur concours à la planification au niveau des provinces et dispensent des avis concernant le renforcement des administrations locales et l'exécution des programmes de développement.

9. La Mission a décidé que le Groupe des droits de l'homme serait transféré du Pilier I (Affaires politiques) au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général en 2008. Eu égard au caractère multisectoriel des droits de l'homme et à l'importance cruciale que revêt le respect de ces droits dans les situations de conflit et d'après conflit, assurer le respect des droits de l'homme doit être considéré comme l'une des tâches fondamentales des opérations de paix. À cet égard et afin de doter le Groupe des droits de l'homme de la plate-forme institutionnelle optimale qui lui permettra d'œuvrer utilement avec tous les groupes compétents relevant des Piliers I et II, il est proposé de placer le Groupe sous la responsabilité directe du Représentant spécial du Secrétaire général.

10. La présence de la Mission sur le terrain permettra d'apporter au gouvernement provincial et aux partenaires non gouvernementaux un appui crucial en matière de renforcement des capacités et de coordination, notamment dans le secteur de la sécurité, et permettra par ailleurs d'engager une action de sensibilisation politique auprès des groupes désaffectés, en particulier dans le sud du pays, grâce à l'exercice de bons offices. En outre, l'engagement de la Mission au niveau provincial sera critique, tout particulièrement avant le lancement de la Stratégie de développement national de l'Afghanistan en mars 2008.

11. De manière générale, les réalisations escomptées, énumérées dans le cadre logique du mandat de la Mission, sont en bonne voie. La Mission a fortement mis l'accent sur le contrôle du respect des droits de l'homme et de l'état de droit eu égard au nouveau rôle de contrôle qui lui a été assigné en ce qui concerne la situation des civils en période de conflit armé et à l'élargissement du consensus international quant à l'importance critique de l'état de droit. Les activités humanitaires et les activités de développement ont pâti de la détérioration de la situation en matière de sécurité, notamment dans les régions du sud et du sud-est, où la MANUA et les organismes des Nations Unies ont réduit leurs déplacements et leur présence. Face à cette situation, l'ONU continuera d'agir discrètement, par l'intermédiaire des collectivités locales, l'objectif étant d'obtenir des résultats rapides dans des zones relativement circonscrites.

II. Mandat de la Mission et résultats escomptés

12. Les objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de succès, tels qu'ils ressortent des résolutions 1401 (2002), 1471 (2003), 1536 (2004), 1589 (2005), 1662 (2006) et 1746 (2007) du Conseil de sécurité, sont présentés ci-dessous.

Objectif : Promouvoir la paix et la stabilité en Afghanistan

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Instauration d'un climat sociopolitique propice à la paix et à la stabilité à long terme

a) i) Mise en place d'initiatives visant à désamorcer le conflit aux niveaux régional et provincial

Mesure des résultats

2006 : 72 initiatives visant à désamorcer le conflit

2007 (estimation) : 50 initiatives visant à désamorcer le conflit

2008 (objectif) : 60 initiatives visant à désamorcer le conflit

a) ii) Mise en place de mécanismes visant à promouvoir le sens des responsabilités dans l'administration, notamment dans les provinces

Mesure des résultats

2006 : mise en place de 4 mécanismes

2007 (estimation) : mise en place d'un mécanisme (adaptation de la législation nationale afin d'en assurer la conformité avec la Convention des Nations Unies contre la corruption)

2008 (objectif) : mise en place d'un mécanisme (adoption d'un plan unifié de réforme du Ministère de l'intérieur)

a) iii) Élargissement du dialogue entre les membres du Parlement et leurs mandants

Mesure des résultats

2006 : non disponible

2007 (estimation) : 2 visites par an par membre du Parlement avec leurs mandants nationaux

2008 (objectif) : 4 visites par an par membre du Parlement avec leurs mandants nationaux

- a) iv) Renforcement de l'engagement du Gouvernement en ce qui concerne la mise en route, la préparation et le financement des élections en Afghanistan

Mesure des résultats

2006 : non disponible

2007 (estimation) : approbation de la loi électorale par la Chambre basse du Parlement afghan (Wolesi Jirga)

2008 (objectif) : financement sur fonds publics de 20 % du coût du registre civil permanent des électeurs (en nature ou en espèces)

- a) v) Diminution du nombre et de l'influence des groupes armés illégaux

Mesure des résultats

2006 : 18 000 armes collectées

2007 (estimation) : 7 000 des 15 000 armes prévues seront vraisemblablement collectées

opérations de maintien de l'ordre par la Police nationale afghane dans quatre districts

2008 (objectif) : opérations de maintien de l'ordre par la Police nationale afghane dans 17 districts

20 fonctionnaires ayant des liens avec les groupes armés illégaux identifiés et licenciés

Produits

- Fourniture hebdomadaire d'analyses et d'orientations politiques sur le règlement du conflit aux partis et groupes aux niveaux national et infranational, y compris en ce qui concerne les mesures anti-insurrectionnelles
- Suivi et analyse hebdomadaires des faits survenus aux niveaux central et régional
- Toutes les deux semaines, réunions du Groupe chargé de la coordination des politiques
- Entretiens quotidiens avec des membres du cabinet, les gouverneurs et les principaux représentants des deux chambres de l'Assemblée nationale
- Diffusion télévisée et radiophonique, en dari et en pashto, de programmes hebdomadaires d'information à l'intention du public afghan
- Séances d'information hebdomadaires à l'intention de la presse à Kaboul et organisation régulière de tables rondes avec les médias sur des questions présentant un intérêt pour ceux-ci, conférences de presse périodiques et autres activités à l'intention des médias dans les régions
- Enquête visant à évaluer l'appui et la popularité dont jouit le Parlement et la mesure dans laquelle ses membres répondent aux besoins de leurs mandants

- Toutes les deux semaines, réunions avec le Gouvernement sur les questions électorales; ces réunions visent à faciliter la conversion de la Commission électorale indépendante et le lancement ultérieur d'initiatives importantes, telles que la réforme de la loi électorale et le calendrier des futures élections
- Réunions hebdomadaires de coordination au sujet du démantèlement des groupes armés illégaux

Facteurs externes

La Mission devrait aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

- a) Toutes les parties prenantes respectent les engagements politiques et/ou financiers requis;
- b) Le Gouvernement afghan s'engage à améliorer la gouvernance et à réduire la corruption;
- c) On constate un renforcement de la coopération entre le Parlement et le Président au sujet des questions législatives prioritaires à inscrire à l'ordre du jour du Parlement pour réaliser des progrès en ce qui concerne le processus électoral;
- d) Les moyens d'action et la motivation des forces de sécurité afghanes et du système judiciaire afghan continuent de s'intensifier et on constate un apport accru de la part de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en vue de réaliser des progrès touchant le démantèlement des groupes armés illégaux;
- e) On constate un changement positif dans la perception par le grand public de l'action du Gouvernement et des forces internationales en ce qui concerne la lutte contre l'insurrection;
- f) Le grand public a confiance dans l'exécution des projets de développement liés au démantèlement des groupes armés illégaux dans la mesure où ces projets concourent à la bonne exécution de ce démantèlement.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

- | | |
|---|---|
| b) Progrès sur la voie de la réforme du secteur de la sécurité et le renforcement de l'état de droit en Afghanistan | b) i) Renforcement de l'autorité et des moyens d'action des institutions judiciaires, notamment la Cour suprême et le Ministère de la justice |
|---|---|

Mesure des résultats :

2006 : création du Conseil commun de coordination et de suivi

2007 (estimation) : adoption d'une politique et d'une stratégie de promotion de la justice, approuvées et chiffrées, qui comportent des mécanismes de suivi et d'évaluation en appui à la réalisation des objectifs définis dans le Pacte pour l'Afghanistan

2008 (objectif) : adoption et application par la Cour suprême de lois sur l'autorité judiciaire et l'organisation du Bureau du Procureur général
300 diplômés des stages d'étude organisés par la Cour suprême (contre 233 en 2007)

b) ii) Mise au point de lois et de politiques

Mesure des résultats :

2006 : non disponible

2007 (estimation) : élaboration d'un nouveau Code de procédure pénale, d'une loi antiterroriste et d'une loi portant organisation du Bureau du Procureur général, et création d'une association du barreau indépendante

2008 (objectif) : finalisation du nouveau Code de procédure pénale et de la loi antiterroriste 30 lois rédigées par le Taqin (agent du Ministère de la justice chargé de l'examen approfondi des projets de loi) (contre environ 26 en 2007)

b) iii) Amélioration de la coordination dans le secteur de la justice

Mesure des résultats :

2006 : création du Groupe international de coordination pour la réforme de la justice

2007 (estimation) : le Groupe de travail chargé d'étudier la réforme de la justice établit son plan de travail et formule des recommandations sur les principales questions de politique générale

2008 (objectif) : une réunion internationale par mois et établissement de rapports trimestriels concernant les activités des donateurs Organisation de 12 réunions internationales Établissement de quatre rapports portant sur les activités des donateurs

b) iv) Meilleur accès aux services d'assistance juridique

Mesure des résultats :

2006 : non disponible

2007 (estimation) : le Gouvernement formule et définit sa stratégie en vue de fournir une assistance juridique et une étude est réalisée sur le nombre d'avocats commis au titre de l'assistance juridique dans les procédures pénales

2008 (objectif) : 3 000 inculpés indigents ont accès aux services d'assistance juridique

b) v) Amélioration des conditions de sécurité dans les prisons et traitement plus humain des prisonniers

Mesure des résultats :

2006 : non disponible

2007 (estimation) : construction ou rénovation de sept centres de détention en vue d'assurer leur conformité avec les normes définies par l'ONU et les règles internationales
1 000 employés des prisons, dans l'ensemble du pays, suivent le nouveau cours de formation destiné aux officiers et aux sous-officiers

2008 (objectif) : construction ou rénovation de sept centres de détention en vue d'assurer leur conformité avec les normes définies par l'ONU et les règles internationales
1 000 employés des prisons, dans l'ensemble du pays, reçoivent une formation concernant les normes à appliquer en matière de soins

Produits

- Concertation constructive avec les autorités nationales ouvrant la voie à la réalisation et au suivi des objectifs relatifs à l'état de droit
- Maintien de l'appui fourni en vue de permettre le fonctionnement efficace des sous-groupes sur la réforme législative, l'assistance juridique et l'accès à la justice, la formation juridique, la réforme agraire et l'inscription au cadastre, et les organes de justice
- Réunions mensuelles organisées par la MANUA en tant qu'organe responsable du Groupe de travail sur la justice et les droits de l'homme et en tant qu'organe chargé de coordonner les travaux des sous-groupes sur la réforme judiciaire, l'assistance juridique et l'accès à la justice
- Informations hebdomadaires fournies à la faveur de la participation de la MANUA aux travaux du Groupe consultatif pour la Stratégie de développement national et pour le Pacte pour l'Afghanistan, ainsi que du Groupe de travail sur la justice et les droits de l'homme et de ses sous-groupes techniques
- Activités hebdomadaires de concertation et de mobilisation des donateurs sur des questions se rapportant au secteur de la justice
- Conseils quotidiens sur la réforme judiciaire à l'intention des principaux acteurs nationaux et internationaux
- La Mission exerce le rôle de centre d'information et fournit des actualisations mensuelles sur les questions intéressant la justice (notes d'information générale sur la justice)
- Réunions d'information hebdomadaires sur la réforme du secteur de la justice à l'intention des représentants du Gouvernement et d'autres organisations
- Présidence conjointe et facilitation des travaux du comité d'experts internationaux sur la réforme de la justice pénale
- La Mission joue un rôle moteur pour ce qui est de la coordination de l'aide internationale à la Cour suprême par l'intermédiaire des sous-groupes de travail sur l'assistance juridique et sur l'accès à la justice

- Mise à jour, une fois par mois, de la liste des prestataires de services d'assistance juridique, en collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
- Rapport trimestriel sur les activités des donateurs (matrice établie par le Groupe international de coordination pour la réforme de la justice)
- La Mission agit en qualité de coordonnateur de la réforme pénitentiaire
- Coordination des activités menées par le Gouvernement, l'ONU, les organismes internationaux et les pays donateurs concernant la réforme et la rénovation des établissements pénitentiaires
- Fourniture de conseils et d'un appui au Ministère de la justice et au Service central des prisons s'agissant de la construction et de la rénovation des prisons et autres établissements pénitentiaires

Facteurs externes

La Mission devrait aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

- a) Les contributions du Gouvernement et des donateurs au secteur de la justice sont maintenues et renforcées;
- b) Le Parlement est doté des moyens voulus pour examiner les documents juridiques en vue de déterminer la capacité des gouvernements de respecter le calendrier des travaux législatifs et de mettre en œuvre la législation nécessaire;
- c) L'enseignement du droit dans le tertiaire est amélioré, sur le plan quantitatif et qualitatif, de manière à doter le secteur de la justice des capacités requises;
- d) Un programme national est mis en place en tant que moteur central de la réforme au sein des institutions judiciaires grâce au ferme appui des donateurs au rétablissement de l'état de droit.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

- | | |
|---|--|
| c) Renforcement du respect des droits de l'homme en Afghanistan | c) i) Augmentation du nombre de cas de violation des droits de l'homme faisant l'objet d'une enquête approfondie par la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan |
|---|--|

Mesure des résultats :

2006 : 1 071 enquêtes menées à bien
 2007 (estimation) : 1 300 enquêtes menées à bien
 2008 (objectif) : 1 500 enquêtes menées à bien

- | |
|---|
| c) ii) Renforcement des moyens d'action dont dispose la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan pour suivre le processus d'édification de l'État et rendre compte de son évolution, en coopération avec la MANUA |
|---|

Mesure des résultats :

2006 : 300 activités de contrôle menées à bien
 2007 (estimation) : 400 activités de contrôle menées à bien et organisation de 60 ateliers (formation de 30 000 personnes)

2008 (objectif) : formation de 35 000 personnes et achèvement de 100 rapports régionaux

- c) iii) Mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour la paix, la justice et la réconciliation dans le cadre du système de justice transitionnelle

Mesure des résultats :

2006 : mise en place d'une équipe spéciale chargée de conseiller le Président au sujet de la désignation des hauts fonctionnaires

2007 (estimation) : élaboration de cinq séries de recommandations par un groupe consultatif
Publication d'un décret visant à créer une équipe spéciale chargée de donner des conseils sur le cadre institutionnel, juridique et procédural afin de permettre à l'Afghanistan de s'acquitter de ses obligations juridiques en ce qui concerne les crimes commis par le passé
Achèvement de huit ateliers d'étude

2008 (objectif) : élaboration de huit séries de recommandations par l'équipe spéciale
Achèvement du rapport final de l'équipe spéciale et communication de ce rapport au Président et aux autres parties prenantes

- c) iv) Publication par la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan et la MANUA de rapports thématiques communs sur la vérification du respect des droits de l'homme

Mesure des résultats :

2006 : publication de trois rapports

2007 (estimation) : publication de quatre rapports

2008 (objectif) : publication de trois rapports

- c) v) Augmentation du nombre de rapports sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire

Mesure des résultats :

2006 : publication de trois rapports nationaux

2007 (estimation) : publication de quatre rapports nationaux et organisation de 20 ateliers

2008 (objectif) : publication de six rapports nationaux et organisation de 20 ateliers

Produits

- Enquête sur les violations des droits de l'homme et recommandations concernant les mesures à prendre pour y remédier, en coopération avec la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan

- Prestation de services d'information et fourniture d'un appui en ce qui concerne les initiatives et les principes de la Mission dans le domaine des droits de l'homme, selon les besoins
- Organisation de stages d'étude et d'ateliers visant à renforcer les moyens dont est dotée la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan pour promouvoir et protéger les droits de l'homme conformément aux dispositions énoncées dans la Constitution afghane, en particulier pour ce qui est du plein exercice de leurs droits par les femmes
- Organisation de journées d'étude et d'ateliers en vue de renforcer les moyens dont est dotée la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan pour suivre le processus de réforme des institutions publiques et en rendre compte, en particulier en ce qui concerne l'administration civile, la police, les tribunaux et les établissements pénitentiaires, et pour protéger les droits de l'homme et faciliter l'accès à la justice, notamment pour les femmes. Établissement de rapports mensuels par les bureaux régionaux et provinciaux de la MANUA dans ce contexte
- Organisation de cours de formation visant à mettre en place une capacité d'expertise judiciaire en Afghanistan
- Renforcement de la capacité de la société civile à comprendre et suivre le processus d'édification de l'État et à y participer
- Conseils au Gouvernement afghan concernant l'application du Plan d'action pour la paix, la justice et la réconciliation et suivi des progrès accomplis
- La Mission sert de centre d'information et assure le suivi des questions ayant trait à la justice transitionnelle en établissant régulièrement des rapports d'activité et des rapports thématiques
- Conseils dispensés au Président et à d'autres acteurs, s'agissant de la recherche de la vérité, et recommandation de mesures à prendre pour mettre en place un tel mécanisme
- Suivi de l'efficacité des mesures prises pour mettre en œuvre le Pacte pour l'Afghanistan et la Stratégie de développement national, s'agissant de la protection des droits de l'homme
- Renforcement de la capacité de la société civile, des organisations non gouvernementales et des institutions nationales à évaluer l'efficacité du Pacte pour l'Afghanistan et la Stratégie de développement national en Afghanistan et à promouvoir l'application de mesures correctives

Facteurs externes

La Mission devrait aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

- a) L'insurrection diminue d'intensité, ce qui a des effets directs sur le nombre de cas de violation des droits de l'homme;
 - b) Le Gouvernement afghan et la communauté internationale accordent une attention accrue aux risques d'insurrection au détriment de la création d'un environnement dans lequel les droits de l'homme sont respectés;
 - c) Le Gouvernement afghan est disposé à donner l'exemple en effectuant des enquêtes impartiales au sujet des allégations de violation des droits de l'homme.
-

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
d) Redressement, relèvement et reconstruction accrus en Afghanistan, l'accent étant mis sur les structures gouvernementales infranationales	<p>d) i) Extension des programmes nationaux aux provinces</p> <p><i>Mesure des résultats :</i></p> <p>2006 : 2 programmes nationaux exécutés 4 programmes conjoints du Gouvernement et de l'Organisation des Nations Unies exécutés</p> <p>2007 (estimation) : 4 programmes nationaux exécutés 5 programmes conjoints du Gouvernement et de l'Organisation des Nations Unies exécutés Rationalisation des structures organisationnelles dans 15 % des gouvernorats Apport d'un appui technique dans le cadre de 25 processus de planification du développement au niveau provincial Exécution d'activités en application de la Stratégie de développement national et du Pacte pour l'Afghanistan par 24 équipes de reconstruction provinciales Établissement de budgets pilotes provinciaux dans 3 provinces Exécution du Programme de stabilité en Afghanistan dans 120 districts</p> <p>2008 (objectif) : 6 programmes nationaux exécutés 5 programmes conjoints du Gouvernement et de l'Organisation des Nations Unies exécutés Rationalisation des structures organisationnelles dans 40 % des gouvernorats Achèvement du processus de planification du développement dans les 34 provinces Établissement de budgets provinciaux dans 7 provinces Exécution du Programme de stabilité en Afghanistan dans 240 districts</p> <p>d) ii) Amélioration de la capacité du Gouvernement de prendre systématiquement en compte l'égalité des sexes dans les politiques et programmes nationaux</p>

Mesure des résultats :

2006 : non disponible

2007 (estimation) : pleine intégration du souci de la condition de la femme aux travaux de 4 groupes consultatifs
Ces consultations infranationales comptent au minimum 20 % de représentantes

Approbation par le Gouvernement d'un plan national d'action en faveur des femmes en Afghanistan

2008 (objectif) : pleine intégration du souci de la condition de la femme aux travaux de 6 groupes consultatifs
Les consultations infranationales comptent au minimum 33 % de représentantes

Début de la mise en application du Plan d'action national en faveur des femmes
Création d'un conseil interministériel de suivi du Plan d'action national en faveur des femmes en Afghanistan

Établissement du premier plan gouvernemental visant à améliorer la condition de la femme

- d) iii) Appui accru aux institutions de l'État dans la mise en œuvre du Pacte pour l'Afghanistan et de la Stratégie de développement national en ce qui concerne les questions intersectorielles relatives à la lutte contre les stupéfiants

Mesure des résultats :

2006 : non disponible

2007 (estimation) : le Ministère de la lutte antidrogue est doté de moyens d'action dans 8 provinces

5 provinces élaborent des propositions devant être examinées par le Fonds d'affectation spéciale pour la lutte antidrogue

Établissement de plans d'application pour toutes les composantes de la Stratégie nationale de lutte contre les stupéfiants, conformément au Pacte pour l'Afghanistan et à la Stratégie de développement national

2008 (objectif) : les directorats du Ministère de la lutte antidrogue sont dotés de moyens d'action dans les 34 provinces
11 provinces élaborent des propositions devant être examinées par le Fonds d'affectation spéciale pour la lutte antidrogue
Création de postes frontaliers dans tous les points de franchissement illégal de la frontière internationale dans l'ouest et le sud-est de l'Afghanistan

- d) iv) Amélioration de la capacité du Gouvernement de gérer les situations de catastrophe nationale et de faire face aux besoins humanitaires qui en résultent

Mesure des résultats :

2006 : non disponible

2007 (estimation) : élaboration de plans de préparation en cas de catastrophe au niveau provincial dans 14 provinces
Organisation de cours de formation sur la gestion des catastrophes dans 10 provinces

2008 (objectif) : élaboration de plans de préparation en cas de catastrophe au niveau provincial dans 34 provinces
Organisation de cours de formation à la gestion des catastrophes dans 20 provinces

- d) v) Renforcement de la capacité du Gouvernement, et en particulier du Bureau central de statistique, de gérer les données démographiques et socioéconomiques

Mesure des résultats :

2006 : non disponible

2007 (estimation) : recensement pilote mené à bien

Achèvement dans une région du projet pilote visant à déterminer quelles sont les mesures prises et par quels partenaires

2008 (objectif) : recensement mené à bien
Le programme, visant à déterminer quelles sont les mesures prises et par quels partenaires, est lancé dans 8 régions du pays Le processus de démarcation des frontières de district est achevé

Produits

- Coordination des informations communiquées périodiquement par les organismes des Nations Unies par l'intermédiaire des mécanismes d'établissement des rapports financiers supervisés par le Ministère des finances
- Fourniture de services de coordination stratégique aux équipes régionales des Nations Unies par les bureaux régionaux de la MANUA
- Renforcement de la coopération régionale entre les équipes de pays des Nations Unies grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme conjoint trilatéral dans le domaine des soins de santé
- Suivi des nominations des fonctionnaires dans les régions
- Fourniture de services consultatifs aux équipes de reconstruction provinciales en vue de la mise au point d'indicateurs au niveau provincial, en coordination avec les pays donateurs, les organismes des Nations Unies et le personnel militaire international
- Fourniture d'une assistance technique aux comités de développement provincial aux conseils provinciaux, aux gouverneurs et aux ministères
- Aide et conseils aux gouvernements, notamment aux ministères provinciaux, en ce qui concerne les politiques relatives à l'égalité des sexes et à la prise en compte de la condition de la femme conformément à la Stratégie de développement national de l'Afghanistan
- Fourniture de conseils techniques, participation aux groupes consultatifs et aux groupes de travail de la Stratégie de développement national compétents, et coordination des activités avec les organismes des Nations Unies et les institutions gouvernementales en vue de l'intégration dans la Stratégie des préoccupations des femmes
- Coordination avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les donateurs et le Gouvernement pour le renforcement de l'administration territoriale et l'exécution des projets financés par le Fonds d'affectation spéciale pour la lutte antidrogue
- Intégration dans la Stratégie de développement national de la lutte contre les stupéfiants en tant que question sectorielle, grâce à la fourniture de conseils, à la participation aux groupes consultatifs et aux groupes de travail de la Stratégie compétents, et à la coordination des activités avec les organismes des Nations Unies et les institutions gouvernementales
- Rôle d'organisme chef de file pour le groupe de travail chargé des interventions en cas de crise humanitaire ou de catastrophe qui a été créé dans le cadre de la Stratégie de développement national
- Coordination des opérations menées par l'Organisation des Nations Unies aux niveaux national et régional pour faire face aux catastrophes
- Appui aux activités de recensement dans le pays

Facteurs externes

La Mission devrait atteindre les objectifs visés et les réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

- a) Toutes les parties prenantes continuent de fournir l'appui financier et politique nécessaire;
- b) Du fait de la situation sur le plan de la sécurité dans les différentes régions, il est possible de donner une priorité accrue aux activités menées au niveau infranational;

c) Des catastrophes naturelles ne retardent pas les efforts de reconstruction.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

e) Progrès accomplis en ce qui concerne les critères fixés dans le Pacte pour l'Afghanistan et dans la Stratégie de développement national

e) i) Renforcement de la collaboration entre le Gouvernement et la communauté internationale en vue de définir et de réaliser conjointement les priorités définies par l'intermédiaire du Conseil commun de coordination et de suivi

Mesure des résultats :

2006 : les critères fixés dans le Pacte pour l'Afghanistan sont réalisés
 Quatre réunions du Conseil commun de coordination et de suivi sont tenues
 15 décisions et mesures sont prises par le Conseil commun dans 6 secteurs
 Des consultations se tiennent deux fois par semaine entre le Gouvernement et la communauté internationale dans le cadre des réunions du Conseil commun de coordination et de suivi

2007 (estimation) : 23 des critères fixés dans le Pacte pour l'Afghanistan sont réalisés
 8 réunions du Conseil commun sont tenues
 70 décisions et mesures sont prises par le Conseil commun dans 8 secteurs
 Des consultations se tiennent deux fois par semaine entre le Gouvernement et la communauté internationale dans le cadre des réunions du Conseil commun

2008 (objectif) : 30 des critères fixés dans le Pacte pour l'Afghanistan sont réalisés
 12 réunions du Conseil commun sont tenues
 Des consultations se tiennent deux fois par semaine entre le Gouvernement et la communauté internationale dans le cadre des réunions du Conseil commun
 120 décisions et mesures sont prises par le Conseil commun dans 8 secteurs

e) ii) Appui accru aux institutions de l'État pour renforcer la capacité des Afghans de diriger les opérations et de définir les priorités nationales dans le cadre de la Stratégie de développement national

Mesure des résultats :

2006 : lancement par le Gouvernement de sa Stratégie intérimaire de développement national de l'Afghanistan

Publication par le Gouvernement, avec l'appui de la MANUA, de rapports en anglais et dans les langues locales sur le lancement de la Stratégie intérimaire et sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Tenue de consultations sur la réalisation des objectifs définis dans la Stratégie dans 34 provinces

2007 (estimation) : lancement d'un processus de restructuration et de rationalisation de 30 % des ministères du Gouvernement conformément à la Stratégie et au Pacte pour l'Afghanistan

Lancement de la réforme de la fonction publique dans 75 % des ministères

Tenue de consultations sur les objectifs du Millénaire et la Stratégie de développement dans les 34 provinces

Mise en place d'un mécanisme clair et transparent pour les nominations à des postes de rang élevé de l'administration centrale et de l'appareil judiciaire, ainsi que pour les nominations de gouverneurs de province, de chefs des services de police, d'administrateurs de district et de chefs de sécurité de province

2008 (objectif) : Lancement d'un processus de restructuration et de rationalisation de 50 % des ministères du Gouvernement conformément à la Stratégie du développement national

Lancement de la réforme de la fonction publique dans 90 % des ministères

Tenue de consultations sur la réalisation des objectifs du Millénaire et la Stratégie de développement dans les 34 provinces

Le processus d'application de la Stratégie est mené à bien et approuvé par le Gouvernement afghan

Lancement de la réforme de la fonction publique dans tous les ministères

Des procédures clairement définies de participation du Conseil provincial au suivi des affaires administratives au niveau infranational sont appuyées par le Gouvernement

- e) iii) Appui technique accru au Gouvernement sous l'impulsion des groupes consultatifs et des groupes de travail

Mesure des résultats :

2006 : 3 séries de réunions de groupes consultatifs et 120 réunions de groupes de travail sont tenues dans les 8 secteurs intéressant la Stratégie de développement national pour l'Afghanistan

2007 (estimation) : 5 séries de réunions de groupes consultatifs et 240 réunions de groupes de travail sont tenues dans les 8 secteurs sur lesquels porte la Stratégie
Tenue deux fois par semaine de réunions de coordination avec les mécanismes de coordination de l'ONU dans les différents secteurs

2008 (objectifs) : 7 séries de réunions de groupes consultatifs et 240 réunions de groupes de travail sont tenues dans les 8 secteurs sur lesquels porte la stratégie
Tenue deux fois par semaines de réunions de coordination avec les mécanismes de coordination de l'ONU dans les différents secteurs

- e) iv) Mise en place d'un système de suivi pleinement opérationnel entre le secrétariat du Conseil commun de coordination et de suivi, le secrétariat de la Stratégie et le Bureau central de statistique

Mesure des résultats :

2006 : création du secrétariat du Conseil commun de coordination et de suivi et dotation initiale en effectifs

2007 (estimation) : élaboration et mise en application d'un système de suivi
Achèvement du premier rapport annuel du Conseil commun
Le secrétariat du Conseil commun est pleinement doté en effectifs
Le plan stratégique du Secrétariat du Conseil commun, y compris un plan de communication, est achevé

2008 (objectif) : mise en place d'un système de suivi pleinement opérationnel entre le Conseil commun et la Stratégie
Achèvement du deuxième rapport annuel du Conseil commun

Produits

- Promotion des efforts de coordination par la MANUA à la coprésidence du Conseil commun de coordination et de suivi, pour le compte de la communauté internationale, en ce qui concerne la mise en application du Pacte pour l'Afghanistan
- Organisation de consultations régulières entre le Gouvernement et la communauté internationale par l'intermédiaire des coprésidents du Conseil commun
- Conseils stratégiques et bons offices offerts aux autorités nationales et régionales et aux principaux acteurs en vue d'appuyer la mise en œuvre du Pacte pour l'Afghanistan
- Fourniture d'une assistance pour la préparation et l'organisation des réunions du Conseil commun quatre fois par an
- Suivi des progrès réalisés dans l'application des critères définis dans le Pacte pour l'Afghanistan et dans la Stratégie de développement national en étroite collaboration avec les secrétariats du Conseil commun et de la Stratégie
- Fourniture d'un appui et d'une assistance technique au secrétariat du Conseil commun afin de renforcer le suivi de la mise en œuvre du Pacte pour l'Afghanistan et d'établir des rapports à ce sujet
- Participation aux travaux de 8 groupes consultatifs sectoriels et fournitures d'un appui technique à ces groupes
- Participation régulière aux réunions des groupes de travail et des sous-groupes de travail et fourniture d'un appui technique à ces groupes et sous-groupes
- Coordination de l'assistance technique fournie aux groupes consultatifs et aux groupes de travail par l'intermédiaire des mécanismes de coordination de l'ONU pour le compte de l'équipe de pays des Nations Unies
- Facilitation des réunions tenues régulièrement par l'équipe de pays des Nations Unies pour passer en revue les activités de l'ONU visant à appuyer l'application du Pacte pour l'Afghanistan et de la Stratégie de développement national
- Activités de suivi visant à assurer que tous les critères fixés dans le Pacte pour l'Afghanistan soient rationalisés dans le cadre des plans et activités de la MANUA, notamment aux niveaux régional et provincial
- Fourniture d'une assistance au secrétariat du Conseil commun en ce qui concerne l'élaboration d'une stratégie de communication et le renforcement de la sensibilisation du public au Pacte pour l'Afghanistan

Facteurs externes

La Mission devrait réaliser les objectifs visés et les réalisations escomptées si toutes les parties prenantes, y compris les membres du Conseil de coordination et de suivi, continuent de fournir l'appui politique et financier nécessaire pour satisfaire aux critères fixés dans le Pacte pour l'Afghanistan et dans la Stratégie de développement national. La mise en œuvre de la Stratégie et l'action menée par le Conseil commun dépendront par ailleurs de la situation sécuritaire dans le pays. La réalisation dans les délais des critères fixés et l'achèvement de la Stratégie supposeront par ailleurs l'absence de tous grands bouleversements politiques, notamment à l'intérieur de la région, de catastrophes naturelles ou d'autres situations nationales d'urgence.

III. Ressources nécessaires

13. Le montant net des prévisions de dépenses de la MANUA pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 s'élève à 80 923 900 dollars (montant brut : 88 363 900 dollars), comme indiqué dans les tableaux 1 et 3. Les effectifs nécessaires sont indiqués dans le tableau 2. Les dépenses prévues pour 2008, qui accusent une augmentation nette de 23 024 600 dollars, soit 39,8 %, par rapport au montant brut des dépenses pour 2007, comprennent un montant de 1 148 100 dollars pour les militaires et le personnel de police, un montant de 47 759 500 dollars pour le personnel civil et un montant de 32 016 300 dollars pour les dépenses de fonctionnement. L'augmentation est principalement imputable à la création de 69 postes (27 postes faisant l'objet d'un recrutement sur le plan international et 32 d'un recrutement sur le plan national, et 10 postes de Volontaire des Nations Unies), au coût de la construction de logements et de locaux à usage de bureau supplémentaires à Kaboul, et à l'achat de véhicules supplémentaires pour les bureaux régionaux et sous-régionaux (provinciaux).

Tableau 1
Prévisions de dépenses (montants nets)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2006- 31 décembre 2007		Écart	Prévisions de dépenses pour 2008		Analyse de la variation 2007-2008	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses		Total	Dépenses non renouvelables	Total 2007	Variation
	(1)	(2)	(3)=(1)-(2)	(4)	(5)	(6)	(7)=(4)-(6)
Militaires et personnel de police	1 513,7	1 501,7	12,0	1 148,1	–	891,8	256,3
Personnel civil	74 217,2	73 060,6	1 156,6	47 759,5	–	34 354,6	13 404,9
Dépenses opérationnelles	47 743,6	48 908,5	(1 164,9)	32 016,6	6 301,1	22 652,9	9 363,4
Total	123 474,5	123 470,8	3,7	80 923,9	6 301,1	57 899,3	23 024,6

Tableau 2
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Total recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national			Volon- taires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux		Adminis- trateurs	Agents locaux	Nations Unies		
Effectifs approuvés pour 2007	1	2	1	7	23	61	60	19	174	92	17	283	171	1 030	33	1 517	
Effectifs proposés pour 2008	1	2	1	7	24	68	72	21	196	97	17	310	173	1 060	43	1 586	
Variation	–	–	–	–	1	7	12	2	22	5	–	27	2	30	10	69	

14. L'effectif total proposé pour la MANUA pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 est de 1 586 postes, qui se décomposent comme suit : 310 agents recrutés sur le plan international, dont 196 administrateurs et 114 agents du Service mobile et agents des services généraux (Autres classes), 1 233 agents recrutés sur le plan national, dont 173 administrateurs et 1 060 agents locaux de la catégorie des services généraux, et 43 Volontaires des Nations Unies. En outre, la Mission comptera 1 conseiller militaire, 19 officiers de liaison et 8 conseillers de la police civile.

15. Le tableau d'effectifs proposé comprend 27 nouveaux postes de fonctionnaire international (1 P-5, 7 P-4, 12 P-3, 2 P-2 et 5 agents du Service mobile), 32 nouveaux postes d'agent recruté sur le plan national (2 administrateurs recrutés sur le plan national et 30 agents locaux) et 10 nouveaux postes de Volontaire des Nations Unies. On trouvera ci-après la justification de la modification du tableau d'effectifs proposée.

A. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan

Groupe de la coordination de l'appui sur le terrain

Personnel recruté sur le plan international : création d'un poste P-3

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		Total (personnel recruté sur le plan international)	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>		<i>Services généraux</i>	<i>Adminis- trateurs</i>			<i>Agents locaux</i>
Effectifs approuvés pour 2007	-	-	-	-	1	1	-	-	2	-	-	2	-	2	-	4
Effectifs proposés pour 2008	-	-	-	-	1	1	1	-	3	-	-	3	-	2	-	5
Variation	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	-	-	-	1

16. Le Groupe de la coordination de l'appui sur le terrain a été créé en 2006 au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan aux fins d'assurer la liaison quotidienne avec les bureaux régionaux et provinciaux et de leur fournir un appui permanent. Compte tenu de l'augmentation du nombre et de la capacité des bureaux de terrain de la MANUA et du personnel déployé sur le terrain ainsi que de l'accroissement du volume des activités de terrain, il est devenu indispensable de renforcer ce groupe.

17. Outre les huit bureaux régionaux et deux bureaux provinciaux créés précédemment, le Groupe de la coordination de l'appui sur le terrain fournit désormais également un appui à sept bureaux provinciaux supplémentaires, créés à Kaboul, Kunar, Khost, Badghis, Nimroz, Daikundi et Chagcharan, dont il coordonne les travaux. Outre le personnel d'appui essentiel chargé de l'administration et de la sécurité, chacun de ces nouveaux bureaux est doté d'un effectif standard de trois

agents techniques recrutés sur le plan national, soit 21 agents sur le terrain supplémentaires. Le Groupe a pour fonction d'établir et de maintenir des relations suivies avec tous les groupes et sections des bureaux organiques et administratifs de la Mission et avec les 17 bureaux extérieurs afin d'assurer la cohérence et l'unité stratégique des opérations à l'échelle du pays. Le renforcement de ces capacités est essentiel pour consolider les acquis dans les domaines d'intervention prioritaires actuels et nouveaux de la Mission. La création des nouveaux bureaux provinciaux représente un élément clef de la stratégie de relations publiques de la Mission au niveau des provinces et répond à la difficulté croissante de coordonner les programmes d'aide et de développement sur le terrain.

18. Il est donc proposé de créer un poste supplémentaire à la classe P-3 pour accomplir les tâches supplémentaires découlant de la création des nouveaux bureaux provinciaux. Le titulaire du poste, qui relèvera du Chef du Groupe de la coordination de l'appui sur le terrain, devra veiller à ce que le travail des nouveaux bureaux bénéficie de l'appui nécessaire, en coordination avec le bureau régional dont ils relèvent. Il aidera aussi à renforcer et à rationaliser les relations entre les bureaux régionaux et provinciaux et le personnel spécialisé et administratif de la Mission et à institutionnaliser la répartition des responsabilités sur le plan géographique. Enfin, il renforcera la capacité du Groupe d'établir des liens plus étroits entre les différents groupes et sections de la Mission au siège, à Kaboul, et les 17 bureaux extérieurs.

Groupe des droits de l'homme

Personnel recruté sur le plan international : création d'un poste P-4

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Adminis-trateurs	Agents locaux		
Effectifs approuvés pour 2007	-	-	-	1	2	2	2	-	7	-	-	7	3	7	1	18
Effectifs proposés pour 2008	-	-	-	1	2	3	2	-	8	-	-	8	3	7	1	19
Variation	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1	-	-	-	1

19. En vertu de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général d'instituer un mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les enfants et les conflits armés, le Groupe des droits de l'homme est responsable d'un grand nombre de questions ayant trait aux droits et à la protection des enfants, notamment des enfants soldats, telles que les attaques contre les écoles, le déni d'aide humanitaire, les assassinats commis tant par les rebelles que par les forces de sécurité nationales et internationales et les répercussions de la poursuite du conflit sur la vie des enfants.

20. Il est donc proposé de créer un poste supplémentaire de conseiller à la protection de l'enfance à la classe P-4. La création de ce poste permettra à la

Mission de mener à bien les tâches afférentes aux questions susmentionnées et aidera le Gouvernement afghan à améliorer la vie des enfants à l'échelle du pays. En poste à Kaboul, le Conseiller à la protection de l'enfance sera placé sous l'autorité du Chef du Groupe des droits de l'homme, à qui il rendra compte.

21. Le Conseiller à la protection de l'enfance sera chargé d'élaborer, en liaison avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres organismes, tant nationaux qu'internationaux, une stratégie concernant les relations avec les acteurs sur le terrain. À cet égard, conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, le Conseiller sera membre de l'équipe spéciale chargée de surveiller la situation des enfants et travaillera avec l'équipe de pays des Nations Unies en vue de mobiliser une attention et un appui soutenus de nature à favoriser l'adoption de programmes répondant aux besoins recensés en matière de protection de l'enfance, et fournira des conseils spécialisés selon qu'il conviendra. Il assurera également la formation des spécialistes des droits de l'homme travaillant sur le terrain, afin de faciliter l'établissement de rapports et le suivi dans le cadre de la résolution 1612 (2005). Le Conseiller offrira aussi une formation aux réseaux régionaux de protection de l'enfance et aidera à renforcer les capacités des groupes des droits de l'enfant de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme.

22. La prise en compte des questions de protection de l'enfance par les différents services de la Mission et par les partenaires extérieurs concernés jouera un rôle essentiel dans l'exécution des activités menées pour donner suite à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité et faire face aux autres questions relatives à la protection de l'enfance, comme les violences sexuelles ou à motivation sexiste, la justice pour mineurs et les enlèvements.

B. Composante I : affaires politiques

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan international : création d'un poste P-3

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux		Adminis-trateurs	Agents locaux		
Effectifs approuvés pour 2007	-	1	-	-	-	1	-	1	3	-	1	4	-	1	-	5
Effectifs proposés pour 2008	-	1	-	-	-	1	1	1	4	-	1	5	-	1	-	6
Variation	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	-	-	-	1

23. Le nombre et la complexité des tâches du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (chargé des affaires politiques) ont augmenté du fait : a) de l'intensification du conflit dans la région; b) du renforcement du mandat de la MANUA dans les domaines de l'établissement de la confiance, de l'état de droit, de

la protection des civils, de la réforme de la police et du dialogue politique; et c) de la nécessité pour le Représentant spécial adjoint de faire des voyages plus fréquents en dehors de l'Afghanistan. Ces facteurs ont accru la demande de coordination des analyses politiques, notamment l'établissement d'une liaison permanente en ce qui concerne les questions politiques avec la présence internationale en Afghanistan, qui ne cesse de s'élargir, et l'instauration d'une coordination concernant les questions prioritaires au sein de la Mission et avec le Siège des Nations Unies. Le champ d'action de la Mission comprend désormais : a) la collaboration avec la présidence afghane et les acteurs internationaux clefs sur les questions sensibles que sont le dialogue politique, la réconciliation nationale et les nominations; b) la coopération avec les partenaires afghans et la FIAS en ce qui concerne la stratégie anti-insurrectionnelle dans le cadre du Groupe chargé de la coordination des politiques et d'autres instances; c) la question pluridimensionnelle et hautement politique qu'est la réforme du Ministère de l'intérieur dans les domaines de la police, de la surveillance des frontières, de la gouvernance et de l'organisation des élections; d) la consolidation de la paix et le règlement des conflits, l'objectif étant de poursuivre le démantèlement des groupes armés illégaux et de prévenir la violence sous toutes ses formes; et e) l'action prescrite par le Siège de l'ONU en vue de promouvoir une stratégie plus cohérente et convenue sur le plan international vis-à-vis de l'Afghanistan. Les demandes concernant l'établissement de rapports et la liaison dans chacun de ces domaines, qui sont considérables, sont dirigées par le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (chargé des affaires politiques), qui fournit un appui en la matière. Étant donné que la situation sur le plan de la sécurité et sur le plan politique devrait rester fragile en Afghanistan, ces demandes accrues devraient rester importantes au cours de l'année qui vient. Les activités susvisées relèvent actuellement de l'Assistante spéciale du Représentant spécial adjoint, qui occupe un poste de la classe P-4, et qui est secondée par un spécialiste des affaires politiques (adjoint de 1^{re} classe) de la classe P-2. Ce dernier est spécialisé dans les questions de dialogue politique et les problèmes liés aux conflits et remplace l'Assistante spéciale durant ses absences.

24. Il est donc proposé de créer un poste supplémentaire à la classe P-3. Le titulaire de ce poste serait chargé de l'interaction, du rassemblement des données et de la communication concernant les activités politiques sensibles ayant trait à la lutte anti-insurrectionnelle et aux aspects nationaux, régionaux et internationaux de la nouvelle stratégie pour le processus de paix en Afghanistan. Il assurerait aussi la coordination d'autres tâches, notamment celles qui concernent l'aspect politique de la protection des civils lorsqu'il est nécessaire d'assurer la liaison avec des partenaires internationaux. En outre, la création de ce poste faciliterait le maintien d'une coordination efficace avec la FIAS et les forces de l'OTAN ainsi qu'avec les principaux acteurs du secteur de la justice et de l'état de droit et, notamment, la coordination avec le secrétariat du Conseil commun de coordination et de suivi, qui fournit un appui permanent aux bureaux régionaux et établit un résumé analytique des activités et événements quotidiens qu'il transmet au Siège de l'ONU.

25. Ainsi, l'Assistant spécial (P-4) se consacrerait au mandat politique principal du Pilier I, tandis que le titulaire du nouveau poste P-3 serait chargé de la liaison pour les questions de sécurité et de la stratégie anti-insurrectionnelle, et que le spécialiste des affaires politiques (P-2) continuerait de seconder l'Assistant spécial essentiellement pour ce qui est du dialogue politique.

Groupe de l'état de droit

Personnel recruté sur le plan international : création d'un poste P-4

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux		Administrateurs	Agents locaux			
Effectifs approuvés pour 2007	-	-	-	1	1	2	-	-	4	-	-	4	2	4	-	10
Effectifs proposés pour 2008	-	-	-	1	1	3	-	-	5	-	-	5	2	4	-	11
Variation	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1	-	-	-	1

26. Au cours de l'année écoulée, la communauté internationale a augmenté son aide à la région dans le secteur judiciaire et a amélioré les modalités de cette aide par le biais du Groupe international de coordination de la réforme de la justice, qui est coprésidé par la MANUA. Lors d'une réunion de coordination sur la question tenue à Dubaï en décembre 2006, les principaux donateurs ont constaté qu'il avait été difficile d'aider le Gouvernement afghan à faire rendre la justice dans les provinces malgré l'augmentation et la coordination de l'aide au secteur judiciaire au niveau national à Kaboul. Lors de la réunion du Groupe de coordination, en avril 2007, les donateurs ont manifesté leur appui à la mise en place d'un mécanisme de coordination de la justice à l'échelon provincial afin d'instaurer l'état de droit au-delà de Kaboul par le biais de programmes coordonnés et ciblés d'assistance technique, de formation, de renforcement des capacités, de construction d'infrastructures et de fourniture de matériel. Le mécanisme de coordination de la justice à l'échelon provincial aurait pour fonction de coordonner et de renforcer l'efficacité de l'aide au secteur judiciaire dans les provinces et constituerait le cadre de la programmation à l'échelon provincial dans les années à venir, conformément aux priorités du Gouvernement afghan. Cette proposition a été transmise par le Groupe de coordination à la communauté internationale pour qu'elle l'examine. Le 3 juillet 2007, à la Conférence de Rome sur la justice et l'état de droit en Afghanistan, la création du mécanisme de coordination a été approuvée à la fois par le Gouvernement afghan et par la communauté internationale, en présence du Secrétaire général.

27. Afin d'appuyer ce mécanisme, il est proposé d'établir un poste supplémentaire à la classe P-4, dont le titulaire serait chargé de mener les activités relatives au logement, aux terres et aux droits de propriété. Le poste proposé augmenterait sensiblement la capacité de la Mission et de l'équipe de pays de l'ONU de recenser les zones de tension et d'œuvrer, avec le Gouvernement afghan et d'autres parties prenantes, en vue de trouver des solutions.

28. La Mission est actuellement dépourvue d'un tel poste, alors que le travail concernant les questions susmentionnées est un élément crucial du mandat de la Mission. Les objectifs de sécurité et de stabilité seront pratiquement impossibles à atteindre en Afghanistan si l'on n'accorde pas l'attention voulue aux questions

relatives au logement, à la terre et aux droits de propriété. La détérioration de la situation dans ces domaines aggrave les tensions entre groupes ethniques et entre communautés, sape les efforts visant à asseoir la légitimité du Gouvernement et paralyse l'économie. En Afghanistan, les différends concernant la terre, le logement et les droits de propriété et l'usurpation de ces droits, qui sont de plus en plus fréquents, sont susceptibles d'être exploités par les éléments anti-gouvernementaux à leurs propres fins, dans la mesure où la précarité du statut d'occupation, qui résulte de l'inefficacité des institutions, engendre des différends et un mécontentement général à l'égard du Gouvernement. L'absence de sécurité de jouissance et l'impunité généralisée dans ce domaine ont contribué à entraver durablement le développement économique et ont empêché le Gouvernement de fournir des services adéquats dans des domaines comme la santé, les routes et l'éducation.

29. Les données de l'expérience d'autres missions qui, créées au lendemain d'un conflit, ont accordé une attention prioritaire aux questions relatives au logement, à la terre et aux droits de propriété, comme les missions des Nations Unies au Soudan, au Guatemala, en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo, montrent qu'une action prioritaire dans ces domaines est cruciale pour la prévention des conflits et l'atténuation de leurs effets, le développement économique, la mise en place des institutions et la bonne gouvernance, et la justice de transition.

30. Bien que le Gouvernement afghan ait publié plusieurs décrets relatifs à l'organisation de tribunaux spéciaux pour le règlement des différends fonciers, dans la pratique, aucun des tribunaux créés en vertu de ces textes ne s'est révélé efficace. Or, le déni de justice dans ce domaine porte atteinte à la crédibilité de la primauté du droit et, d'une façon plus générale, à la stabilité du pays. Les moyens du Gouvernement dans ce domaine étant limités, la Mission doit apporter l'expertise technique nécessaire pour aider le Gouvernement à la fois à se doter de capacités durables et à faire face à ses problèmes immédiats.

31. En outre, compte tenu du caractère plurisectoriel des questions relatives au logement, à la terre et aux droits de propriété, et du fait qu'elles relèvent de plusieurs institutions, la Mission doit leur accorder une attention ciblée et avisée. Le titulaire du poste proposé aiderait donc à coordonner l'élaboration d'une approche intégrée, axée sur les droits de l'homme, des questions relatives au logement, à la terre et aux droits de propriété. Il relèverait du Groupe de l'état de droit, et travaillerait en liaison étroite avec le Groupe des droits de l'homme.

Groupe des affaires politiques

Volontaires des Nations Unies : création de deux postes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total recruté sur le plan internat- ional)	Personnel recruté sur le plan national		Volon- taires des Nations Unies	Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux		Adminis- trateurs	Agents locaux			
Effectifs approuvés pour 2007	-	-	-	1	1	4	2	-	8	-	1	9	5	9	-	23
Effectifs proposés pour 2008	-	-	-	1	1	4	2	-	8	-	1	9	5	9	2	25
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2

32. Le Groupe des affaires politiques continuera de centrer ses activités sur les bons offices, la consolidation de la paix et la coordination de la sécurité, afin d'asseoir l'autorité centrale de l'État et d'appuyer la création d'institutions nationales. Ses activités seront notamment axées sur l'amélioration de la gouvernance au niveau provincial, la poursuite de la collaboration avec les institutions parlementaires et électorales aux niveaux national et provincial et l'appui aux initiatives de réconciliation. Les bureaux de liaison d'Islamabad et de Téhéran rendent compte au Groupe des affaires politiques.

33. Il est prévu de créer deux postes de Volontaire des Nations Unies, dont les titulaires exerceraient les fonctions de spécialiste des affaires politiques, comme indiqué ci-après :

a) Le premier Volontaire apporterait un appui au programme de démantèlement des groupes armés illégaux. Face à l'insurrection que connaît le pays, il est nécessaire de renforcer l'effectif chargé de ce programme si l'on veut qu'il enregistre de réels progrès. À l'heure actuelle, un seul spécialiste des affaires politiques est affecté à ce programme qui couvre l'ensemble du pays;

b) Le deuxième Volontaire serait affecté au Groupe chargé de la coordination des politiques, qui a été constitué en 2006 par les principaux membres du Gouvernement et les principales parties prenantes internationales pour donner suite à la demande du Président afghan concernant la formulation d'orientations générales coordonnées et consensuelles et la mise en œuvre de plans visant à faire face aux crises rapidement et efficacement.

Cellule d'analyse conjointe de la Mission

Personnel recruté sur le plan international : création d'un poste P-4

Personnel recruté sur le plan national : création d'un poste d'administrateur et de trois postes d'agent local

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité		Services généraux	Administrateurs			Agents locaux
Effectifs approuvés pour 2007	-	-	-	-	1	1	1	1	4	-	-	4	1	3	-	8
Effectifs proposés pour 2008	-	-	-	-	1	2	1	1	5	-	-	5	2	6	-	13
Variation	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1	1	3	-	5

34. Entre autres fonctions, la Cellule d'analyse conjointe de la Mission fournit au Ministère de l'intérieur un appui permanent à l'évaluation de la haute hiérarchie des services de police ainsi qu'à leur réforme. Cette fonction consiste à établir le profil politique, ethnique et social des agents de police potentiels avant qu'ils soient nommés, ce qui est considéré comme une tâche très difficile exigeant une connaissance approfondie du pays et une impartialité sans faille. À cet égard, le rôle de la Mission participe d'un engagements plus actif de la communauté internationale dans le domaine de la police. La Cellule est l'entité responsable au premier chef des relations avec le Commandement combiné pour la transition des services de sécurité en Afghanistan et le Ministère de l'intérieur au sujet de la réforme des services de police et de sécurité. La multiplication de ces échanges au cours des derniers mois a permis d'instaurer un dialogue approfondi avec un large éventail, voué à s'élargir encore, d'organes de coordination gouvernementaux, internationaux et multilatéraux, et une concertation poussée, appelée à se renforcer, avec les bureaux locaux de la Mission, et suppose des déplacements de plus en plus nombreux dans la région. En outre, la Cellule joue le rôle de centre de liaison avec les organismes du Gouvernement afghan chargés des questions de sécurité et la FIAS-OTAN en matière de traitement analytique et cartographique de l'insurrection et de ses incidences sur le plan de la sécurité, ce qui l'amène à nouer d'étroites relations, toujours aux niveaux gouvernemental et international, avec des organes très divers, notamment ceux qui ont été créés par le Groupe mixte chargé de la coordination des politiques anti-insurrectionnelles du Gouvernement afghan et de la communauté internationale. La Cellule entretient également un dialogue intensif avec les bureaux locaux de la Mission dans les secteurs touchés par l'insurrection, ce qui entraîne d'importantes dépenses au titre des déplacements sur le terrain. En outre, il est nécessaire de développer encore, de gérer plus systématiquement et d'élargir l'accès aux sources d'information et aux interlocuteurs dans tout le pays. La réforme des services de police, qui doivent être en mesure de faire respecter la loi avec professionnalisme, est devenue une priorité absolue pour le Gouvernement et la communauté internationale. La mission d'évaluation des services de police qui

lui a été confiée exige de la Cellule qu'elle ait des échanges réguliers avec le Ministère de l'intérieur.

35. En conséquence, il est proposé de créer un nouveau poste P-4 dont le titulaire s'acquitterait des fonctions de responsable de l'information au sein de la Cellule. À ce titre, il regrouperait et analyserait les données recueillies auprès du Ministère de l'intérieur, du Bureau allemand chargé du projet relatif à la police, de la Mission de police récemment déployée par l'Union européenne, du Commandement combiné pour la transition des services de sécurité en Afghanistan et du Conseil international de coordination de la police, avec lesquels il entretiendrait des rapports.

36. Il est également proposé de créer un poste supplémentaire d'administrateur recruté sur le plan national, dont le titulaire exercerait les fonctions de gestionnaire de bases de données. En effet, la Cellule et la Mission ont amassé une quantité colossale d'informations qui n'ont pas été stockées ou gérées de manière systématique, faute de capacités suffisantes. Aussi ces informations doivent-elles être dûment regroupées et gérées pour que la Mission puisse les exploiter.

37. En outre, il est prévu de créer trois postes d'agent local dont les titulaires, qui auraient la fonction d'assistant politique, contribueraient à renforcer la capacité de la Cellule de recueillir des renseignements sur le terrain. Le développement des échanges avec la FIAS-OTAN et la coalition au sujet de la mise en commun et de l'analyse des renseignements concernant l'insurrection est un autre domaine d'intervention essentiel de la Cellule, d'où la nécessité de déployer dans les secteurs touchés par l'insurrection un nombre plus important de missions d'appui aux activités de collecte de renseignements menées par les bureaux régionaux et provinciaux. Ainsi, les postes prévus favoriseraient l'élaboration dans les secteurs touchés par l'insurrection de stratégies de communication sur la réconciliation et le dialogue politique et tribal aux niveaux local et provincial.

Groupe consultatif militaire

Création de deux postes d'officier de liaison^a

Personnel recruté sur le plan national : création de 10 postes d'agent local

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité				Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs
Effectifs approuvés pour 2007	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	2
Effectifs proposés pour 2008	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12	-	12
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	-	10

^a N'étant pas des postes fonctionnels, les postes d'officier de liaison ne figurent pas dans le tableau.

38. Formé d'experts militaires, le Groupe consultatif militaire conseille et aide les hauts responsables de la Mission en ce qui concerne la planification des campagnes

et les opérations en cours des forces de sécurité internationales et nationales. Le Groupe fait fond sur l'expérience et les compétences militaires des officiers de liaison pour s'acquitter de son mandat. Il entretient des contacts avec les forces de sécurité afghanes, en s'employant à optimiser la complémentarité de leurs relations. En outre, les officiers de liaison s'efforcent, chaque fois qu'ils le jugent utile, d'épauler les officiers de la MANUA dans tout domaine d'intervention pertinent. Le Groupe doit parfaitement comprendre la stratégie, les intentions et la tactique des forces de sécurité à l'œuvre dans le pays, son rôle consistant par ailleurs à renforcer la confiance et la coopération entre la Mission et les forces, organisations et organismes divers présents dans la région pour promouvoir la coordination de leurs activités. Ainsi, en prévision de l'examen auquel procédera le Conseil de sécurité, pour lequel un rapport sera présenté séparément, il est proposé de porter l'effectif du Groupe de 18 à 20 officiers de liaison.

39. Le Groupe consultatif militaire compte actuellement huit agents locaux, dont deux (un assistant linguistique et un assistant administratif) sont en poste à Kaboul, et six ont été déployés dans les bureaux locaux pour y exercer les fonctions d'assistant linguistique. Ces six postes d'agent local figurent ci-après à la section D [Bureaux régionaux et sous-régionaux (provinciaux)]. Cependant, compte tenu de l'élargissement du Groupe à ces bureaux et du déploiement d'officiers de liaison dans des endroits reculés, il faut désormais accroître le nombre d'assistants linguistiques affectés au service exclusif du Groupe.

40. Il est donc prévu de créer 10 nouveaux postes d'agent local, dont les titulaires feraient office d'assistants linguistiques auprès des officiers de liaison, ce qui porterait à 18 le nombre total de postes de personnel d'appui au Groupe recruté sur le plan national, dont 12 sont inscrits à la rubrique Groupe consultatif militaire et 6 figurent à la section D [Bureaux régionaux et sous-régionaux (provinciaux)]. La proposition visant à étoffer l'effectif du Groupe permettrait de renforcer les capacités de celui-ci en matière de suivi, en particulier sa capacité de suivre la formation de l'Armée nationale afghane.

Groupe de la police civile

Création de cinq postes de conseiller pour les questions de police^a

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national		Volon- taires des Nations Unies	Total		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan interna- tional)			Adminis- trateurs	Agents locaux
Effectifs approuvés pour 2007	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	1	-	1	-	2
Effectifs proposés pour 2008	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	1	-	1	-	2
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

^a N'étant pas des postes fonctionnels, les postes de conseiller pour les questions de police ne figurent pas dans le tableau.

41. Le Groupe de la police civile a la responsabilité première d'apporter au Représentant spécial du Secrétaire général des conseils d'experts sur les questions de police en vue d'appuyer les efforts actuellement déployés pour mettre en œuvre le Pacte pour l'Afghanistan et celles de ses annexes qui ont trait à la formation de la Police nationale afghane et aux initiatives en cours de renforcement de ses capacités. Le Groupe soutient également l'action de la communauté internationale en faveur de la promotion de l'état de droit, des droits de l'homme, de la gouvernance et de la réforme des services de sécurité. En outre, il est désormais chargé d'aider les directeurs des bureaux régionaux et sous-régionaux (provinciaux) à surveiller la réforme institutionnelle du Ministère de l'intérieur et à s'assurer que la mise en place des nouvelles institutions est conforme aux jalons énoncés dans le Pacte pour l'Afghanistan. Cette mission exige un encadrement solide au niveau des régions, des provinces et des districts. Comme indiqué plus haut, la réforme des services de police est essentielle au renforcement général de la sécurité dans tout le pays et à la promotion de l'état de droit.

42. Le déploiement dans les régions de conseillers pour les questions de police devrait non seulement permettre d'élargir le champ de la surveillance et d'offrir des services consultatifs aux niveaux régional et sous-régional (provincial), mais aussi aider d'autres parties prenantes et formateurs internationaux à coordonner leurs indispensables efforts en faveur de la réforme. Compte tenu de la spécificité de chaque région, province ou district, les conseillers pour les questions de police qui y auront été déployés seront en mesure de concevoir des programmes de maintien de l'ordre échelonnés dans le temps visant à renforcer les capacités administratives et opérationnelles du Ministère de l'intérieur.

43. Ainsi, en prévision de l'examen auquel procédera le Conseil de sécurité, pour lequel un rapport sera présenté séparément, il est proposé de porter l'effectif du Groupe de la police civile de trois à huit conseillers pour les questions de police de façon à pouvoir déployer un conseiller dans chacun des huit bureaux régionaux.

C. Composante II : secours, relèvement et développement

Groupe du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire

Personnel recruté sur le plan international : création d'un poste P-5

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux		
Effectifs approuvés pour 2007	-	-	-	-	-	1	1	-	2	-	-	2	2	2	-	6
Effectifs proposés pour 2008	-	-	-	-	1	1	1	-	3	-	-	3	2	2	-	7
Variation	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	1

44. En raison des effets de synergie qui caractérisent les fonctions de coordonnateur résident et de coordonnateur de l'action humanitaire confiées au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, le Groupe est dirigé par un conseiller principal pour les questions de coordination de la classe P-5, dont le poste est actuellement financé par le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement du PNUD qui apporte au Représentant spécial adjoint le soutien administratif et technique nécessaire à la gestion des activités du Groupe du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire et de l'équipe de pays des Nations Unies. Toutefois, ce poste ne sera plus financé par le projet Montées en puissance du PNUD et le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement après le 31 décembre 2007. Le Bureau du Groupe finance le poste depuis 25 mois, alors qu'il avait été convenu à l'origine qu'il le financerait pendant une période initiale d'un an, puis que l'équipe de pays des Nations Unies et la MANUA prendraient le relais en cas de maintien du poste. Par ailleurs, ce bureau ne dispose pas du mécanisme qui lui permettrait de poursuivre le financement du poste.

45. Le Groupe du coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire appuie le Représentant spécial adjoint dans l'exercice de ses fonctions de coordonnateur de l'action humanitaire, en vertu desquelles le Représentant planifie et coordonne les opérations humanitaires et est en contact avec le Gouvernement afghan, les donateurs et l'ensemble de la communauté humanitaire. Le Groupe est également chargé de coordonner l'aide fournie dans le cadre d'une situation humanitaire donnée, d'aider le Gouvernement afghan à planifier à long terme les interventions d'urgence, et d'assurer la liaison avec les bureaux locaux de la Mission.

46. Compte tenu de ce qui précède et pour garantir la continuité des fonctions du Conseiller principal pour les questions de coordination, il est proposé de créer un nouveau poste P-5 au sein du Groupe du coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire. Placé sous l'autorité du Représentant spécial adjoint et coordonnateur résident, qui dirige l'équipe de pays des Nations Unies, le titulaire du poste s'acquitterait des tâches suivantes : a) assurer la concordance stratégique des processus de programmation conjointe par pays de l'équipe de pays des Nations Unies, pour favoriser la mise en œuvre du Pacte pour l'Afghanistan, de la Stratégie de développement national du pays et des activités prioritaires de la Mission; b) coordonner les activités de fond menées par l'équipe de pays en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre du Pacte pour l'Afghanistan, qui s'inspire des objectifs du Millénaire pour le développement, et de la Stratégie de développement national de l'Afghanistan; c) mettre en conformité le Plan-cadre 2008-2010 des Nations Unies pour l'aide au développement avec le processus de programmation par pays du PNUD, de l'UNICEF, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Programme alimentaire mondial (PAM). En outre, afin de seconder le coordonnateur résident, le titulaire du nouveau poste piloterait la mise en œuvre du plan d'action de l'équipe de pays en matière de secours, de relèvement et de développement, notamment l'élaboration et le suivi des plans de travail et l'établissement de rapports sur leur exécution, assurant ainsi la cohérence des interventions des organismes des Nations Unies. Il lui incomberait également d'instaurer des partenariats stratégiques, reposant sur l'exécution de programmes communs, avec le Gouvernement, les donateurs bilatéraux et l'ONU. Enfin, le titulaire du poste gérerait le Groupe du coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire et en superviserait les travaux de façon à s'assurer que l'équipe

de pays des Nations Unies, et la mise en œuvre de son plan de travail, bénéficient d'un soutien efficace et rationnel.

D. Bureaux régionaux et sous-régionaux (provinciaux)

Personnel recruté sur le plan international : création de quatre postes P-4, neuf postes P-3 et deux postes P-2

Personnel recruté sur le plan national : création de quatre postes d'agent local

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Total		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs locaux		Agents locaux	Volontaires des Nations Unies
Effectifs approuvés pour 2007	-	-	-	1	7	24	24	8	64	23	-	87	99	436	-	622
Effectifs proposés pour 2008	-	-	-	1	7	28	33	10	79	23	-	102	99	439	-	640
Variation	-	-	-	-	-	4	9	2	15	-	-	15	-	3	-	18

47. La Mission conservera son dispositif actuel de huit bureaux régionaux pleinement intégrés et neuf bureaux provinciaux, et elle n'envisage pas d'accroître sa présence dans les provinces au cours de l'année à venir. En revanche, il convient de renforcer ses moyens opérationnels pour consolider les acquis et faire face avec efficacité aux nouveaux problèmes attendus.

48. C'est pourquoi il est proposé de créer neuf postes P-3 supplémentaires, dont les titulaires seraient déployés sur le terrain en tant que spécialistes des questions politiques pour épauler les directeurs afghans des bureaux sous-régionaux (provinciaux).

49. Lorsqu'il a été proposé, le principe de fonctionnement des bureaux provinciaux se fondait sur l'hypothèse que les activités seraient exécutées et les bureaux administrés par du personnel recruté sur le plan national, sous le contrôle des bureaux régionaux. Or, l'évolution de la situation sur le terrain a posé à la Mission de nouveaux problèmes, qui ont à leur tour entraîné la mise en place de nouveaux bureaux provinciaux. Les agents recrutés sur le plan national en poste dans les bureaux sous-régionaux (provinciaux) ont besoin d'une aide supplémentaire, notamment de l'appui de fonctionnaires recrutés sur le plan international. De tels fonctionnaires, qui sont actuellement déployés pour exercer les fonctions de conseiller technique, sont appelés à jouer un rôle capital dans les domaines des droits de l'homme et du traitement des questions politiquement sensibles, pour lesquels neutralité et impartialité sont primordiales. Dans l'état actuel des choses, on peut douter que les agents recrutés sur le plan national possèdent ces qualités, compte tenu de leur appartenance, réelle ou supposée, à une ethnie, à une faction ou à un groupe religieux donné. Il convient aussi de noter que ces relations réelles ou supposées peuvent mettre en danger les agents recrutés sur le

plan national qui exercent des fonctions de représentation ou ont un pouvoir de décision, surtout lorsqu'ils s'occupent de cas ayant trait aux droits de l'homme. En conséquence, la Mission continue de recruter et de former des Afghans en vue de leur confier des responsabilités administratives plus importantes, tout en étant consciente qu'il lui incombe dans l'immédiat de fournir l'appui nécessaire au renforcement de leurs capacités. À cet égard, le déploiement de nouveaux fonctionnaires recrutés sur le plan international peut permettre à la Mission de s'acquitter en partie de cette responsabilité.

50. La Mission est également tenue, comme l'a demandé le Conseil de sécurité, de collaborer avec la FIAS et les équipes de reconstruction de province. Or, les agents recrutés sur le plan national ont souvent des difficultés à se concerter avec ces interlocuteurs, à moins de bénéficier du concours de fonctionnaires recrutés sur le plan international. Par ailleurs, l'Afghanistan compte désormais 25 équipes de reconstruction de province, qui sont donc mieux implantées dans le pays, ce qui ne manque pas de compliquer encore la coordination de l'action et de mettre à plus rude épreuve les moyens dont dispose la Mission sur le terrain.

51. En outre, il est proposé de créer quatre nouveaux postes P-4 dont les titulaires seraient déployés dans certains bureaux régionaux comme spécialistes de l'état de droit. La relation entre appareil judiciaire et services de sécurité est apparue plus évidente dans le contexte afghan, les parties prenantes convenant que la réforme de la justice doit faire partie intégrante du règlement des problèmes de sécurité tant à court qu'à long terme. Le Groupe du renforcement de l'état de droit a toujours disposé d'un effectif limité, ce qui l'a empêché de mener des opérations sur le terrain. Pour remédier à ce handicap, il s'est appuyé sur des partenariats ponctuels avec d'autres groupes de la Mission ou des partenaires extérieurs. Compte tenu de la multiplication des problèmes opérationnels au sein de l'appareil judiciaire, les ressources actuellement disponibles à la Mission et ailleurs sont jugées insuffisantes en qualité comme en quantité, et il est plus qu'impératif de renforcer l'effectif de fonctionnaires recrutés sur le plan international, étant donné les difficultés croissantes liées aux activités de coordination, à l'établissement d'un dialogue politique et au respect de certaines autres priorités. Il serait également bon pour la Mission de collaborer efficacement avec du personnel recruté sur le plan national de façon à faciliter le renforcement des capacités du capital humain afghan. L'augmentation proposée du nombre de fonctionnaires recrutés sur le plan international aiderait la Mission à s'acquitter avec succès de son mandat, notamment à faire face aux problèmes actuels et à garantir la pérennité de ses efforts grâce à un renforcement poussé des capacités des agents recrutés sur le plan national.

52. Les réalisations escomptées de la Mission dans les neuf bureaux provinciaux sont les suivantes :

- a) Consolidation de la paix et exercice de bons offices en vue de réduire l'ampleur du conflit aux niveaux central et provincial;
- b) Fourniture d'analyses et de conseils politiques sur le règlement du conflit aux parties et aux groupes, aux niveaux national et infranational;
- c) Échanges quotidiens avec les députés et les conseillers provinciaux dûment élus, les gouverneurs et autres représentants des administrations locales;
- d) Fourniture de conseils stratégiques aux autorités nationales, régionales et locales et aux principales parties prenantes;

- e) Participation à l'exécution et au suivi du projet de démantèlement des groupes armés illégaux;
- f) Fourniture de conseils techniques aux entités chargées de la lutte contre les stupéfiants;
- g) Contrôle des nominations de fonctionnaires dans les provinces;
- h) Surveillance du respect des droits de l'homme dans les provinces, intervention en cas de besoin, renforcement des capacités locales et présentation de rapports au Siège.

53. Les évaluations régionales des divers aspects de l'état de droit formeront un élément clef de cette stratégie. Le Gouvernement afghan et la communauté internationale ne disposent toujours pas d'une vision complète des besoins en matière de justice dans les provinces et les districts ainsi que des besoins en infrastructures, ni de chiffres fiables sur le personnel judiciaire. Les évaluations susmentionnées porteraient avant tout sur les lacunes et les chevauchements propres au mode actuel d'administration de la justice et sur l'état des services judiciaires dans le pays. Il faudrait donc procéder à des évaluations matérielles et techniques pour déterminer quelles sont les lacunes au niveau provincial et voir s'il est possible de mettre en place des tribunaux ambulants au niveau des districts. La Mission a déjà réalisé certaines de ces évaluations, ayant notamment enquêté sur les prisons du pays. Par ailleurs, les évaluations sont censées s'intéresser aux systèmes non étatiques (coutumiers) d'administration de la justice, mais le Gouvernement afghan doit indiquer la direction à suivre pour le traitement de ces systèmes. Grâce à la prise en compte des priorités de l'Afghanistan dans les évaluations, le Mécanisme de coordination de la justice à l'échelon provincial pourrait contribuer à l'édification systématique d'appareils judiciaires provinciaux.

54. Les membres donateurs du Groupe international de coordination de la réforme de la justice ont estimé que la mise en place du Mécanisme de coordination de la justice à l'échelon provincial incomberait tout logiquement à la MANUA. Par conséquent, les quatre nouveaux postes de spécialiste de l'état de droit seraient déployés dans les bureaux régionaux, tandis que le coordonnateur en poste à Kaboul serait rattaché au Groupe du renforcement de l'état de droit de la Mission. Celle-ci étant également coprésidente du Groupe international de coordination de la réforme de la justice à Kaboul, la proposition évoquée non seulement assurerait la neutralité du coordonnateur, mais elle s'intégrerait aussi dans le mécanisme international de coordination de la justice existant.

55. En outre, la Conférence de Rome sur la justice et l'état de droit en Afghanistan a recommandé la création d'un mécanisme de coordination de la justice à l'échelon provincial, visant à renforcer la coordination de l'aide au secteur de la justice et à la réforme de l'état de droit dans les provinces. Le programme de réforme du secteur de la justice dans les provinces sera aligné sur la stratégie globale, tandis que le mécanisme de coordination de la justice à l'échelon provincial sera établi conformément au document de planification soumis pour examen à la Conférence de Rome.

56. Pour faire en sorte que les programmes d'aide des donateurs au secteur de la justice soient effectivement exécutés conformément aux objectifs afghans et à la stratégie commune énoncée dans cette proposition, les donateurs qui ont participé à la Conférence de Rome ont annoncé des contributions d'un montant de 360 millions

de dollars pour la réforme du secteur de la justice et se sont engagés à coordonner les programmes d'aide à l'instauration de l'état de droit à l'échelon provincial, au moyen du mécanisme de coordination, dans le cadre de la Mission. Pour cela, la Mission propose de renforcer son Groupe de l'état de droit en lui adjoignant un spécialiste de l'état de droit (P-4), un spécialiste du logement, des terres et de la propriété (P-4) à Kaboul, qui sera chargé des questions concernant les droits fonciers et les droits de propriété (comme indiqué plus haut, aux paragraphes 26 à 31), quatre administrateurs (P-4) et quatre interprètes/assistants administratifs recrutés localement.

57. Il est donc proposé de créer trois postes supplémentaires d'agent local, dont les titulaires seront déployés dans les bureaux sous-régionaux (provinciaux) pour y exercer les fonctions suivantes :

a) Superviser la stratégie commune concernant les programmes d'aide à la justice à l'échelon provincial, notamment déceler les lacunes et les doubles emplois et éliminer les incompatibilités dans les programmes; s'assurer que la formation, l'assistance technique et l'appui aux infrastructures sont harmonisés et compatibles d'une province à l'autre;

b) Mener ou faciliter les évaluations, en examinant les mécanismes tant officiels qu'informels, et favoriser les initiatives communes – comme l'organisation d'activités de formation et d'ateliers et l'échange de renseignements sur les évaluations, les résultats, les documents, etc. –, entre les programmes d'aide à la justice à l'échelon provincial menés par les organisations bilatérales et ceux que mènent les organisations non gouvernementales;

c) Servir de point de contact et de source faisant autorité pour les demandes nationales et internationales de renseignements concernant la justice à l'échelon provincial, tenir des données à jour sur tous les programmes d'aide à la justice à l'échelon provincial menés par les organisations bilatérales et les organisations non gouvernementales, notamment les progrès relatifs accomplis et les coûts afférents à la mise en œuvre, les évaluations, les statistiques, etc.;

d) Faciliter le suivi et l'évaluation harmonisés, cautionnés par les autorités afghanes, des services judiciaires à l'échelon provincial, en parallèle avec les programmes de suivi et d'évaluation des donateurs, approuvés par le Gouvernement afghan, et assurer la coordination de ces mécanismes d'une province et d'un programme à l'autre;

e) Assurer la liaison avec les institutions judiciaires centrales en vue de renforcer leurs capacités de gestion des bureaux provinciaux, en marge des programmes bilatéraux mis en œuvre dans ces institutions, et avec les responsables de la justice à l'échelon provincial en vue d'établir des liens avec les institutions centrales correspondantes, en collaboration avec les programmes bilatéraux menés à l'échelon des provinces et le bureau de Kaboul;

f) Favoriser la prise en compte systématique de l'égalité des sexes dans tous les programmes des donateurs;

g) Se tenir en contact avec les autorités et les programmes locaux du secteur de la sécurité en vue d'établir les rapprochements voulus, de contribuer au règlement des conflits et d'assurer la coordination;

h) Assurer la liaison avec les responsables locaux et les responsables des communautés afin de favoriser la mise en œuvre effective et l'acceptation des programmes et initiatives.

58. Chacun des quatre bureaux locaux du mécanisme de coordination de la justice à l'échelon provincial comprendra un spécialiste de l'état de droit et un interprète/assistant administratif recrutés localement. Le personnel local permettra au titulaire du poste de spécialiste de l'état de droit qu'il est proposé de créer de communiquer avec les chefs tribaux, les employés des institutions judiciaires provinciales et d'autres représentants de l'État et responsables de l'application des lois.

59. Il est également proposé de créer deux nouveaux postes (P-2) de spécialiste des questions politiques (adjoint de 1^{re} classe) dont les titulaires seront chargés d'appuyer les bureaux régionaux pour faire face à l'augmentation de la charge de travail, notamment en assurant la liaison avec la Force internationale d'assistance à la sécurité de l'OTAN et la coalition pour l'échange de renseignements concernant l'analyse des activités politiques dans les bureaux régionaux et sous-régionaux.

60. Le titulaire du premier de ces postes P-2 sera basé à Kandahar (Bureau régional du sud) et fournira un appui au groupe chargé de coordonner l'action gouvernementale à l'échelon régional, dans les provinces du sud les plus touchées par l'insurrection. Cette proposition répond aux efforts déployés conjointement par l'Afghanistan et la communauté internationale pour faire face de manière coordonnée à l'insurrection grandissante dans le sud. Le titulaire du poste servira également d'interlocuteur civil international pour la liaison avec les forces internationales présentes à l'échelon régional et avec les forces de sécurité afghanes dotées d'une structure de commandement régionale. Il devra s'acquitter des principales fonctions suivantes : a) assurer la liaison dans les provinces où la Mission ne dispose pas de bureaux locaux, en particulier se tenir en contact avec les représentants de l'administration civile provinciale, avec les représentants des forces armées de la région et avec la communauté internationale dans le sud, ainsi qu'avec les membres du groupe chargé de coordonner l'action gouvernementale, à Kaboul; b) mener des activités de coordination compte tenu de l'élargissement des activités du groupe dans le sud, notamment améliorer la coordination entre les membres du groupe dans les bureaux régionaux et provinciaux.

61. Le titulaire du second poste proposé, qui sera basé à Herat (Bureau régional de l'ouest), sera chargé de travailler avec les représentants de l'État (en particulier ceux des institutions chargées de la sécurité nationale) dans la province afin d'appuyer l'exécution d'un nouveau programme pilote de dialogue politique. Il lui faudra pour cela entretenir des relations étroites avec les représentants de l'État dans la province, avec le Conseil national de sécurité à Kaboul et avec les anciens et d'autres notables des communautés marginalisées. Le Gouvernement afghan a désigné un lieu prioritaire pour l'établissement de ce dialogue dans la région occidentale du pays : le district de Shindand, dans le sud de la province d'Herat, dont l'importance est stratégique. Ce district reste accessible; jouxtant la province de Farah, il représente la frange la plus au sud de l'insurrection. À terme, l'État devrait étendre le dialogue dans cette région du pays de la province d'Herat aux provinces de Farah, Badghis et Ghor. Dans cette optique, les fonctions attachées au second poste proposé seront élargies en vue d'appuyer l'engagement qu'a pris l'État de communiquer avec les districts éloignés et marginalisés de l'ouest de l'Afghanistan. Le titulaire de ce poste fera également la liaison avec le personnel du

Conseil national de sécurité à Kaboul et dans deux autres districts pilotes en Afghanistan. Ces deux autres districts, désignés par le Conseil national de sécurité, sont situés dans les provinces d'Helmand et de Ghazni. Tous deux sont moins accessibles que le district de la province d'Herat de sorte que l'augmentation des effectifs de la Mission ne leur profiterait pas directement. Le fonctionnaire supplémentaire déployé à Herat permettra à la Mission d'apporter un appui direct à un district relativement accessible au projet pilote tout en servant d'interlocuteur pour la comparaison et le suivi des progrès réalisés dans le cadre de cette initiative dans les deux autres districts pilotes. Cela aidera également la Mission à s'acquitter de son mandat de renforcer les nouvelles institutions démocratiques de l'État.

E. Administration

62. L'administration de la Mission reste résolue à fournir un appui administratif et logistique efficace au quartier général de la Mission à Kaboul et aux bureaux régionaux et provinciaux. Le plan de 2008 prévoit de renforcer la présence du personnel technique à Kaboul, dans les huit bureaux régionaux et les neuf bureaux provinciaux existant actuellement et d'accroître, ce faisant, l'appui administratif et logistique et l'appui aux infrastructures à tous les niveaux de la Mission.

63. **Taux de vacance de postes.** L'administration continuera de s'employer à accélérer le processus de recrutement du personnel recruté sur les plans tant national qu'international. Elle apportera tout son soutien à l'organisation d'une campagne de recrutement dynamique visant à réduire le nombre des postes vacants. À ce sujet, les taux de vacance appliqués pour calculer le montant des traitements et autres dépenses de personnel sont les suivants : 26 % pour le personnel recruté sur le plan international, 22 % pour le personnel recruté sur le plan national, 23 % pour les Volontaires des Nations Unies et 12 % pour les observateurs militaires.

64. **Infrastructure.** Dans la mesure du possible, l'administration de la Mission restera attachée à la politique de « primauté du terrain » définie par le chef de la Mission et s'emploiera à améliorer les conditions de vie et de travail dans les bureaux régionaux et sous-régionaux (provinciaux). Le principal changement prévu pour 2008 concerne l'hébergement du personnel des bureaux provinciaux : six logements seront construits dans chacun des six lieux d'affectation (Zaranj, Qalat, Daikindi, Miamana, Badghis et Checgharan) et d'autres seront rénovés dans trois lieux d'affectation (Badakshan, Kunar et Khost). La construction des logements du personnel affecté dans les bureaux provinciaux s'achèvera d'ici à la fin de 2007 et l'entretien devra être effectué courant 2008. Par ailleurs, les logements situés dans le complexe du Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan à Kaboul devraient être agrandis pour héberger 15 autres agents. En outre, pour remédier au manque de bureaux dans le complexe B de la Mission à Kaboul, la construction d'un bâtiment de deux étages est prévue pour 2008.

65. **Approvisionnement en énergie et en eau.** L'Afghanistan reste insuffisamment développé pour ce qui est d'assurer une alimentation fiable et stable en électricité. Toutes les installations de la Mission doivent donc être autonomes pour la production et la distribution d'électricité, ainsi que pour l'approvisionnement en eau et les réserves de carburant destiné aux groupes électrogènes et aux véhicules. Dans la pratique, cela suppose que tous les sites sont

dotés d'un groupe électrogène principal et d'un groupe d'appoint, ainsi que des pièces de rechange et de la quantité de carburant nécessaires. Tous les sites doivent disposer de leur propre source indépendante d'eau salubre et des moyens de distribution de l'eau dans tout le complexe.

66. **Appui aérien.** La flotte aérienne dont dispose actuellement la Mission se compose d'un avion et de trois hélicoptères. Il est proposé de l'élargir en 2008 en y ajoutant un avion et un hélicoptère. L'avion sera utilisé pour faciliter le déploiement d'un plus grand nombre de missions aériennes en remplacement des missions routières qui ne peuvent plus avoir lieu en raison de la dégradation des conditions de sécurité dans la région. L'hélicoptère sera utilisé pour faciliter l'appui logistique et l'évacuation sanitaire dans les zones reculées et celles de haute montagne.

67. **Formation du personnel.** La Section de la formation a élaboré une liste complète de cours et stages de formation qui seront organisés en interne ou à l'extérieur de la zone de la Mission. La formation a des effets directs sur le moral et le bien-être du personnel de la Mission ainsi que sur son épanouissement personnel et ses perspectives de carrière. Aussi est-il proposé de placer la Section de la formation sous la direction du chef des services administratifs.

68. **Dotation en effectifs.** La dotation en effectifs approuvée pour l'administration est actuellement de 345 postes. La création des 29 postes supplémentaires ci-après est proposée pour 2008, ce qui porterait à 374 le nombre de postes proposés : a) 1 poste d'agent du Service mobile et 8 postes de Volontaire des Nations Unies pour la Section du génie; b) 1 poste d'agent du Service mobile pour la Section des approvisionnements; c) 1 poste d'administrateur (P-3) pour la Section des opérations aériennes; d) 1 poste d'agent du Service mobile et 11 postes d'agent local pour la Section du transport de surface; e) 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national pour la Section des finances; f) 1 poste d'agent du Service mobile pour la Section du personnel; g) 1 poste d'agent du Service mobile et 3 postes d'agent local pour la Section des services généraux. Les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs de l'administration sont détaillées aux paragraphes ci-après.

Section des finances

Volontaires des Nations Unies : suppression d'un poste ((transféré à la Section du personnel)

Personnel recruté sur le plan national : création d'un poste d'administrateur

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité		Services généraux	Administrateurs			Agents locaux
Effectifs approuvés pour 2007	-	-	-	-	-	1	2	2	5	1	3	9	-	12	3	24
Effectifs proposés pour 2008	-	-	-	-	-	1	2	2	5	1	3	9	1	12	2	24
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	(1)	-

69. La Section des finances est responsable de la bonne comptabilisation des transactions financières et de la présentation dans les délais des états financiers au Siège. Elle se compose du Groupe de la comptabilité, du Groupe des fournisseurs, du Groupe des états de paie et du Groupe de la caisse. Elle verse les salaires, les primes de risque et d'autres formes d'aide financière à tout le personnel de la Mission à Kaboul et dans les bureaux régionaux et sous-régionaux (provinciaux), et se charge notamment de payer les fournisseurs.

70. Faute d'établissements bancaires dans les provinces, les opérations de traitement et de versement des liquidités dans ces régions sont plus complexes et exigent un haut degré de responsabilité et la mise en place d'un mécanisme de suivi efficace. L'entrée en vigueur d'une nouvelle politique concernant le versement des liquidités aux bureaux régionaux a rendu cette nécessité d'autant plus impérieuse. En outre, l'absence de systèmes bancaires a pour effet d'accroître les responsabilités, les contrôles internes et les mesures de sécurité nécessaires pour surveiller les paiements en espèces et leur versement aux bénéficiaires et faire en sorte que des récépissés en bonne et due forme soient produits et conservés.

71. Il est donc proposé de créer un poste d'administrateur recruté sur le plan national chargé de : a) coordonner les questions financières avec les bureaux régionaux et administratifs; b) contrôler les paiements en espèces effectués par l'intermédiaire des bureaux administratifs régionaux à l'intention des bureaux provinciaux; c) veiller à ce que les bénéficiaires reçoivent les espèces en temps voulu et à ce que les récépissés délivrés soient transmis à Kaboul aux fins du rapprochement des comptes; d) tenir à jour une base de données pour le rapprochement des états des paiements effectués en espèces dans les provinces.

72. Il est proposé en outre de transférer un Volontaire des Nations Unies à la Section du personnel en vue d'y améliorer les activités de conseil au personnel. Ce transfert ne devrait pas avoir d'incidences sur les activités en cours de la Section des finances car les fonctions dont se serait acquitté le titulaire du poste qu'il est proposé de transférer seront confiées à l'administrateur qu'il est proposé de recruter sur le plan national, en plus des fonctions visées au paragraphe 71.

Section du personnel

Volontaires des Nations Unies : création d'un poste ((transféré de la Section des finances)

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel recruté sur le plan international)	<i>Adminis- trateurs</i>			<i>Agents locaux</i>
Effectifs approuvés pour 2007	-	-	-	-	-	1	2	1	4	1	1	6	3	6	3	18
Effectifs proposés pour 2008	-	-	-	-	-	1	2	1	4	2	1	7	3	6	4	20
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	2

73. La Section du personnel est responsable de tous les recrutements, de la gestion des états de congés et de présence, de la gestion des dossiers, des rapports d'évaluation, des demandes de remboursement au titre de la police d'assurance médicale et d'autres fonctions ayant trait au personnel dans la Mission. Compte tenu du renforcement des effectifs prévu pour 2008, il est proposé de créer un poste supplémentaire d'agent du Service mobile pour que la Section du personnel soit mieux à même de répondre à l'accroissement des besoins opérationnels tout en appuyant la Mission de manière plus efficace, plus adaptée et plus dynamique.

74. Le titulaire du poste qu'il est proposé de créer exercera les fonctions suivantes : a) gestion du système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires et fourniture régulière des orientations et de l'appui nécessaires au personnel, de sorte que la procédure d'évaluation ne soit pas interrompue; b) gestion du personnel recruté sur le plan national, notamment recrutement et administration. À ce sujet, le programme pour « l'afghanisation ou la nationalisation » de la Mission et le recrutement des administrateurs sur le plan national est une tâche considérable qui suppose beaucoup de recherche, de vérification des références des candidats – pour la plupart rapatriés des pays où ils étaient réfugiés – et de vérification des dossiers universitaires. Le titulaire du poste qu'il est proposé de créer sera également chargé d'assurer l'équilibre entre les effectifs des deux sexes et une répartition géographique équitable lors du recrutement de personnel sur le plan national.

75. Il est proposé en outre de transférer un Volontaire des Nations Unies de la Section des finances pour appuyer les activités du Groupe du soutien psychologique et matériel qui se sont multipliées en raison de la dégradation des conditions de sécurité dans la région et de l'affectation de personnel dans de nouveaux bureaux provinciaux situés dans des zones reculées du pays, ce qui a également fait que le personnel de la Mission s'est trouvé exposé à des niveaux de stress croissants, compte tenu en particulier de la fréquence des attentats commis dans le pays. Le transfert proposé permettra donc au Groupe de faire face à la demande croissante de services d'appui au personnel.

Section des services médicaux

Volontaires des Nations Unies : suppression d'un poste (transféré à la Section des services généraux)

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total		
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel recruté sur le plan international)			<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>
Effectifs approuvés pour 2007	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	1	3	9	7	20
Effectifs proposés pour 2008	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	1	3	9	6	19
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)

76. La Section des services médicaux continuera d'offrir des prestations aux fonctionnaires de la Mission recrutés sur le plan national ou international et aux personnes à leur charge, à Kaboul comme dans les régions, et aux agents d'autres organismes des Nations Unies, recrutés sur le plan national ou international, en appliquant le principe du recouvrement des coûts. Elle est dotée d'une structure centrale à Kaboul et dessert également sept antennes médicales dans les régions. Elle assure les services suivants : soins de santé primaires, soins hospitaliers, examens médicaux d'engagement et visites médicales périodiques, vaccination, échographie, radiographie, soins dentaires, petite chirurgie sous anesthésie locale, soins d'urgence ou de stabilisation et évacuation sanitaire.

77. Il est proposé de transférer un Volontaire des Nations Unies de la Section des services médicaux à la Section des services généraux pour exercer les fonctions d'assistant pour la gestion du camp. Ce transfert ne devrait pas avoir d'incidences sur les activités actuelles de la Section des services médicaux car les fonctions dont se serait acquitté le titulaire du poste qu'il est proposé de transférer seront confiées à l'administrateur recruté sur le plan national dans la section.

Section des services généraux

Personnel recruté sur le plan international : création d'un poste d'agent du Service mobile

Volontaires des Nations Unies : création d'un poste (transféré de la Section des services médicaux)

Personnel recruté sur le plan national : création de trois postes d'agent local

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité		Services généraux	Administrateurs			Agents locaux
Effectifs approuvés pour 2007	-	-	-	-	-	1	1	-	2	5	1	8	1	16	2	27
Effectifs proposés pour 2008	-	-	-	-	-	1	1	-	2	6	1	9	1	19	3	32
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	3	1	5

78. La Section des services généraux est responsable des opérations relatives au courrier et à la valise diplomatique, à l'archivage et à l'enregistrement, à l'organisation des voyages, aux réclamations, à la gestion et au contrôle du matériel, à la comptabilité des stocks, à la réception et à l'inspection de marchandises et de services, à la liquidation d'avoirs et à l'administration des logements fournis par l'ONU.

79. On enregistre une augmentation du volume des opérations de passation par pertes et profits et de liquidation de biens, ainsi que du nombre de dossiers connexes traités par les comités de contrôle du matériel (locaux et celui du Siège) et de recommandations qui en résultent au sujet de dispositions à prendre en 2008 du fait

que les matériels de la Mission arrivent au terme de leurs cinq années de vie utile. La plupart des recommandations impliqueront la vente ou la destruction des biens passés par pertes et profits et l'élimination de déchets dangereux selon des méthodes qui sont aussi peu polluantes que possible. La Mission n'étant pas autorisée à effectuer des ventes de matériel dans le pays hôte, la liquidation s'effectue essentiellement par cession, destruction ou cannibalisation. Lorsqu'on a recours à la destruction en tant que mode de liquidation, il est extrêmement important de se conformer aux dispositions de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination et d'utiliser des procédés non polluants pour éliminer les matériels qui contiennent des déchets dangereux. En conséquence, afin d'établir un mécanisme conforme aux directives et instructions du Département des opérations de maintien de la paix, il est proposé de créer au sein de la Section des services généraux un groupe de la liquidation des avoirs qui serait composé d'un agent du Service mobile et d'un agent local et aurait les principales attributions ci-après :

- a) Assurer la garde des biens passés par pertes et profits après approbation de cette opération;
- b) Engager des procédures de passation de marchés pour l'élimination des déchets et la liquidation de biens;
- c) Administrer les contrats d'élimination de déchets avec un maximum d'efficacité et en tenant compte des contraintes liées à la protection de l'environnement, conformément aux dispositions de la Convention de Bâle;
- d) Établir la documentation pertinente et assurer la supervision de la remise des biens à des acheteurs potentiels;
- e) Veiller à ce que les biens soient liquidés dans les six mois suivant l'approbation de la passation par pertes et profits;
- f) Tenir des registres appropriés pour toutes les opérations de la Mission relatives à la liquidation de biens.

80. En ce qui concerne les installations gérées par la Section des services généraux pour l'hébergement du personnel, le Groupe de la gestion des camps administre actuellement 108 logements permanents et 18 chambres d'hébergement temporaire au Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan. Le Groupe est présentement dirigé par un Volontaire des Nations Unies, secondé par deux vacataires qui remplissent les fonctions de factotum et d'agent d'entretien. Le Volontaire des Nations Unies est détaché de la Section des services médicaux et devrait être maintenu au poste qu'il occupe actuellement. En conséquence, il est proposé de transférer un poste de Volontaire des Nations Unies de la Section des services médicaux à la Section des services généraux pour assurer l'accomplissement des tâches correspondant à un emploi d'assistant à la gestion des camps. Il est également proposé de créer deux postes d'agent local au sein du Groupe pour les emplois de factotum et d'agent d'entretien, y compris la bonne administration des logements, du centre social et des locaux d'hébergement temporaire. Les titulaires de ces postes assumeront les fonctions qui sont actuellement confiées aux vacataires.

Section du génie

Personnel recruté sur le plan international : création d'un poste d'agent du Service mobile

Volontaires des Nations Unies : création de huit postes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux		Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectifs approuvés pour 2007	-	-	-	-	-	1	-	-	1	2	-	3	2	39	7	51
Effectifs proposés pour 2008	-	-	-	-	-	1	-	-	1	3	-	4	2	39	15	60
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	8	9

81. La Section du génie supervise tous les aspects des travaux de génie civil dans les locaux du quartier général de la Mission à Kaboul et dans les huit bureaux régionaux et les neuf bureaux sous-régionaux (provinciaux), y compris l'entretien des locaux, la maintenance des dispositifs de sécurité, des groupes électrogènes, des climatiseurs, des installations électriques et des équipements, et les travaux de rénovation et de construction. L'effectif de la Section a été ramené de 61 en 2005 à 45 au cours de la période janvier-mars 2006 du fait que les travaux de construction, de reconstruction et de rénovation nécessaires pour assurer l'hébergement de la Mission à Kaboul et dans les provinces auraient dû être achevés à ce moment-là et que les fonctions de la Section auraient ensuite été limitées à la gestion des bâtiments et des installations. Or, en raison des impératifs persistants liés au renforcement de l'infrastructure de sécurité et à la poursuite des travaux de construction de locaux de travail et d'hébergement au quartier général et dans les bureaux régionaux et sous-régionaux (provinciaux), la demande de services d'entretien périodiques s'est accrue, et ce, d'autant plus que les équipements actuels atteindront bientôt la limite des cinq ans.

82. Il est donc proposé de créer un poste d'agent du Service mobile et huit postes de Volontaire des Nations Unies, comme suit :

a) Le titulaire du poste d'agent du Service mobile exercerait les fonctions de chef du Groupe d'entretien électromécanique. Il posséderait un solide bagage dans l'une des disciplines qui se rapportent aux attributions du Groupe et coordonnerait toutes les opérations au sein de cette unité administrative. Ce poste revêt une importance critique pour la MANUA car, à l'heure actuelle, chacune des composantes du Groupe (électricité, chauffage, ventilation et climatisation et groupes électrogènes) est dirigée par un Volontaire des Nations Unies, la supervision d'ensemble étant assurée uniquement par l'ingénieur en chef. Le vieillissement d'une grande partie du matériel de la Mission – les groupes électrogènes notamment – le rend encore plus indispensable;

b) Sept Volontaires des Nations Unies seraient employés dans les bureaux régionaux pour la construction et l'entretien des locaux d'hébergement du personnel dans les neuf implantations provinciales. L'achèvement des travaux est prévu pour la fin de l'année 2007, ce qui suppose un entretien régulier par la suite. Les titulaires des postes considérés seraient affectés à sept bureaux régionaux aux fins de la supervision de l'entretien ultérieur des implantations régionales et provinciales, y compris les logements nouvellement construits;

c) Un Volontaire des Nations Unies exercerait les fonctions de responsable de la gestion des camps (gestion des installations à Kaboul). La Section du génie de la Mission s'est vu confier la responsabilité de l'administration de la composante gestion des installations du complexe du Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan dans le cadre d'un accord de partage des coûts conclu avec six autres organismes des Nations Unies. Le titulaire du poste proposé serait responsable du bon fonctionnement de la gestion des installations.

Section des communications et de l'informatique

Volontaires des Nations Unies : création d'un poste (transféré de la Section des approvisionnements)

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel recruté sur le plan international)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectifs approuvés pour 2007	-	-	-	-	-	1	-	-	1	6	1	8	7	28	1	44
Effectifs proposés pour 2008	-	-	-	-	-	1	-	-	1	6	1	8	7	28	2	45
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1

83. La Section des communications et de l'informatique continuera de gérer les communications, l'infrastructure informatique et les services y afférents dans la Mission, y compris en assurant les communications d'urgence pour tous les fonctionnaires des Nations Unies en Afghanistan et en exploitant des salles radio sur tout le territoire. Elle continuera également d'appuyer le fonctionnement d'un vaste réseau informatique et téléphonique utilisant des stations terrestres de relais par satellite dans tout le pays en mettant à la disposition de tous les utilisateurs de la Mission, au siège et dans les régions, un service téléphonique par microterminal (VSAT), des systèmes de courrier ainsi que des services liés à l'Internet et à des bases de données. Cependant, après l'ouverture des nouveaux bureaux provinciaux, la Section a dû faire face à un accroissement de la demande de services.

84. Il est donc proposé d'affecter un poste de Volontaire des Nations Unies au bureau régional d'Hérat en transférant un poste de même nature actuellement attribué à la Section des approvisionnements. Hérat est le siège de l'un des principaux bureaux régionaux de la Mission et le transfert proposé permettrait

d'assurer la desserte de deux bureaux sous- régionaux (provinciaux) très éloignés 24 heures sur 24.

Section des approvisionnements

Personnel recruté sur le plan international : création d'un poste d'agent du Service mobile

Volontaires des Nations Unies : suppression d'un poste (transféré à la Section des communications et de l'informatique)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité		Services généraux	Adminis- trateurs			Agents locaux
Effectifs approuvés pour 2007	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	1	-	4	1	6
Effectifs proposés pour 2008	-	-	-	-	-	-	-	1	1	1	-	2	-	4	-	6
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	(1)	-

85. La Section des approvisionnements gère les achats et les approvisionnements pour tout ce qui a trait au matériel et aux fournitures de bureau et au contrôle des carburants dans la Mission, et elle est responsable des stocks et de la gestion de l'ensemble du mobilier et du matériel, y compris le matériel médical, de sécurité, de lutte contre les incendies, de loisirs et de formation. Elle supervise également la tenue des stocks et la gestion de tous les matériels durables et non durables (liés aux approvisionnements) appartenant à l'ONU.

86. La Section des approvisionnements est actuellement dotée d'un poste P-2. Toutefois, étant donné l'ampleur des tâches associées à la protection et à la gestion d'une quantité considérable de biens, tant durables que non durables, les responsabilités financières que le chef de la Section doit assumer se sont accrues et ne peuvent être déléguées qu'à son adjoint(e) lorsqu'il est absent. En raison de son statut contractuel, le titulaire du poste actuel de Volontaire des Nations Unies ne peut pas assumer de responsabilités financières par délégation. Il est donc proposé de créer un poste d'agent du Service mobile pour un emploi d'assistant aux fournitures.

87. Le titulaire du poste proposé superviserait les autres membres du personnel de la Mission et serait chargé, conformément aux directives établies par l'ONU pour la comptabilité du matériel appartenant à l'Organisation, d'assurer la gestion des avoirs, d'assumer les responsabilités financières connexes et d'exercer un contrôle sur la gestion des biens durables et non durables, y compris les opérations de réception, de délivrance, de remise et de restitution, de passation par pertes et profits et de liquidation effectuées dans le cadre du système Galileo de gestion des stocks, de tenir l'inventaire des articles vétustes, endommagés ou perdus et d'éliminer les discordances constatées. Il est proposé de réaffecter le Volontaire des

Nations Unies qui assumait précédemment ces fonctions à la Section des communications et de l'informatique.

Section du transport de surface

Personnel recruté sur le plan international : création d'un poste d'agent du Service mobile

Personnel recruté sur le plan national : création de 11 postes d'agent local

Transfert de postes du Groupe du contrôle des mouvements à la Section des opérations aériennes : 2 postes d'agent du Service mobile; 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national; 15 postes d'agent local

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité		Services généraux	Administrateurs			Agents locaux
Effectifs approuvés pour 2007	-	-	-	-	-	1	-	-	1	7	-	8	3	102	3	116
Effectifs proposés pour 2008	-	-	-	-	-	1	-	-	1	6	-	7	2	98	3	110
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	(1)	(4)	-	(6)

88. La Section du transport de surface continuera d'administrer l'intégralité du parc de véhicules de la Mission et de s'acquitter des tâches connexes ci-après : programmation de l'utilisation des véhicules et de l'emploi du temps des conducteurs, services d'attribution de véhicules, obtention des permis de conduire nécessaires, gestion des pièces détachées, contrôle des carburants, gestion des stocks, sécurité routière et enquêtes en cas d'accident, entretien des véhicules et gestion des ateliers. Elle est également chargée de la gestion des transports routiers de passagers et de marchandises au sein de la Mission.

89. Cependant, à la suite d'un examen et d'une analyse des données statistiques relatives à l'accroissement des mouvements de passagers et de marchandises au sein de la Mission, la Section du transport de surface a conclu que les activités du Groupe du contrôle des mouvements avaient un rapport plus étroit avec les opérations aériennes. D'après ces statistiques, 85 % des mouvements de passagers s'effectuent par la voie aérienne et 15 % par la route; pour les marchandises, les pourcentages correspondants sont de 75 % et 25 %. En conséquence, il est proposé de rattacher le Groupe du contrôle des mouvements à la Section des opérations aériennes avec tous ses effectifs.

90. En ce qui concerne la distribution et le contrôle des carburants, il a été recommandé, à l'occasion d'une récente mission d'audit, de créer un groupe des carburants au sein de la Section du transport de surface afin de superviser et de contrôler l'utilisation des carburants au sein de la Mission, notamment en établissant des directives et en planifiant les besoins. Il est donc proposé d'appliquer cette recommandation et de doter la nouvelle unité administrative d'un poste d'agent du

Service mobile pour assurer l'accomplissement des tâches pertinentes, notamment le rapprochement des factures, le suivi des données et leur mise à jour.

91. Pour ce qui est des conducteurs, l'ouverture de nouveaux bureaux sous-régionaux (provinciaux) a entraîné un accroissement des besoins et, par voie de conséquence, un surcroît de travail pour la Section, avec des heures supplémentaires et le recrutement de nouveaux vacataires. Par ailleurs, des audits récents ont abouti à une recommandation selon laquelle la Mission devrait réduire le nombre des heures supplémentaires accumulées. En conséquence, il est proposé de créer 11 postes d'agent local pour des emplois de chauffeur. Les postes supplémentaires proposés doivent également permettre de pallier un déficit de conducteurs dû au fait que le nombre de fonctionnaires internationaux qui sont titulaires d'un permis de conduire délivré par la MANUA est limité.

Section des opérations aériennes et du contrôle des mouvements

Personnel recruté sur le plan international : création d'un poste P-3

Transfert de postes du Groupe du contrôle des mouvements à la Section du transport de surface : 2 postes d'agent du Service mobile; 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national; 15 postes d'agent local

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux		
Effectifs approuvés pour 2007	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1	2	4	-	7
Effectifs proposés pour 2008	-	-	-	-	-	1	1	-	2	2	-	4	3	19	-	26
Variation	-	-	-	-	-	-	1	-	1	2	-	3	1	15	-	19

92. La Section des opérations aériennes continuera d'assurer la gestion de tous les aspects des opérations aériennes au sein de la Mission, mais il est proposé d'incorporer le Groupe du contrôle des mouvements de la Section du transport de surface dans cette unité administrative, qui sera renommée Section des opérations aériennes et du contrôle des mouvements, en transférant toutes les fonctions et les 18 postes existants correspondants. Le Groupe continuera d'assumer les fonctions relatives à la gestion du transport des passagers et du fret au sein de la Mission.

93. La Mission propose de modifier sa flotte aérienne actuelle – un avion et deux hélicoptères – en 2008 en éliminant un avion à réaction à fuselage étroit servant au transport de passagers et en incorporant un hélicoptère supplémentaire équipé pour les opérations de recherche et de sauvetage afin d'assurer un soutien logistique et de procéder à des évacuations sanitaires dans des lieux difficiles et un avion pour effectuer des missions plus nombreuses par voie aérienne en remplacement de missions effectuées par voie routière en raison de la détérioration des conditions de sécurité dans la région.

94. En ce qui concerne le terminal aérien de la MANUA, compte tenu de l'expansion envisagée pour la flotte et les opérations aériennes consécutives à l'accroissement du volume des mouvements de passagers et de marchandises qui a été constaté au sein de la Mission au cours des deux dernières années, il est proposé de créer un poste supplémentaire à la classe P-3 pour un emploi de responsable du terminal aérien. En sa qualité de chef du Groupe du terminal aérien, le titulaire serait chargé de suivre, coordonner et superviser les opérations de contrôle des mouvements et celles du terminal aérien, d'entreprendre des travaux de planification préalable, d'établir des budgets et des rapports sur tous les mouvements et déploiements importants, ordinaires ou exceptionnels, d'engager des procédures de passation de marchés pour les transports commerciaux et d'identifier les ressources et les services liés au transport aérien et au contrôle des mouvements.

IV. Analyse des ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Tableau 3
Prévisions de dépenses détaillées

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2006- 31 décembre 2007			Prévisions de dépenses pour 2008		Analyse de la variation 2007-2008	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2007	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
I. Militaires et personnel de police							
Observateurs militaires	1 222,7	1 182,1	40,6	780,1	–	760,8	19,3
Police civile	291,0	319,6	(28,6)	368,0	–	131,0	237,0
Total partiel, catégorie I	1 513,7	1 501,7	12,0	1 148,1	–	891,8	256,3
II. Personnel civil							
Personnel recruté sur le plan international	51 130,8	50 950,4	180,4	31 273,7	–	24 552,6	6 721,1
Personnel recruté sur le plan national	20 380,6	19 919,0	461,6	14 759,6	–	8 374,6	6 385,0
Volontaires des Nations Unies	2 705,8	2 191,2	514,6	1 726,2	–	1 427,4	298,8
Total partiel, catégorie II	74 217,2	73 060,6	1 156,6	47 759,5	–	34 354,6	13 404,9
III. Dépenses opérationnelles							
Consultants et experts	411,5	447,2	(35,7)	227,3	–	154,3	73,0
Voyages autorisés	2 070,9	2 465,3	(394,4)	1 127,7	–	1 012,1	115,6
Installations et infrastructures	11 390,1	13 127,3	(1 737,2)	8 476,6	970,2	4 834,5	3 642,1
Transports terrestres	5 448,9	5 029,7	419,2	5 514,5	3 826,0	1 611,8	3 902,7
Transports aériens	17 952,8	18 383,2	(430,4)	11 725,6	48,0	10 372,7	1 352,9
Transmissions	5 547,2	5 181,4	365,8	2 442,7	732,5	2 660,7	(218,0)
Informatique	2 912,8	2 369,3	543,5	1 581,3	672,0	1 463,5	117,8

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2006- 31 décembre 2007		Écart	Prévisions de dépenses pour 2008		Analyse de la variation 2007-2008	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses		Total	Dépenses non renouvelables	Total 2007	Variation
	(1)	(2)		(3) = (1) – (2)	(4)	(5)	(6) (7) = (4) – (6)
Services médicaux	451,7	451,7	–	306,4	–	108,8	197,6
Fournitures, services et matériel divers	1 557,7	1 453,4	104,3	614,2	52,4	434,5	179,7
Total partiel, catégorie III	47 743,6	48 908,5	(1 164,9)	32 016,3	6 301,1	22 652,9	9 363,4
Total	123 474,5	123 470,8	3,7	80 923,9	6 301,1	57 899,3	23 024,6

A. Militaires et personnel de police

	Crédits ouverts 2006-2007	Montant estimatif des dépenses	Écart Économies (dépassement)	Montant total des ressources nécessaires 2008	Montant total des ressources nécessaires 2007	Variation 2007-2008
Observateurs militaires	1 222,7	1 182,1	40,6	780,1	760,8	19,3

95. Le montant de 780 100 dollars inscrit à cette rubrique permettra de financer les indemnités et les autres dépenses liées au déploiement d'un conseiller militaire et de 19 officiers de liaison, à savoir : a) l'indemnité de subsistance (missions) fixée à 102 dollars par jour pour les 30 premiers jours, puis à 90 dollars par la suite; b) les frais de voyage (déploiement, relève et rapatriement) à raison d'un coût moyen de 7 500 dollars par personne; c) l'indemnité d'habillement calculée au taux standard de 200 dollars par personne et par an; d) les indemnités en cas de décès ou d'invalidité calculées sur la base du coût standard de 40 000 dollars. Les prévisions de dépenses tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 12 %.

96. L'augmentation des ressources demandées au titre du personnel militaire pour 2008 est imputable à la création proposée de deux postes d'officier de liaison (voir les indications détaillées qui figurent aux paragraphes 38 à 40 du présent rapport).

97. L'économie de 40 600 dollars réalisée au cours de l'exercice biennal 2006-2007 s'explique principalement par un taux de vacance de postes de 19 %, alors que les prévisions initiales afférentes au personnel militaire pour 2007 avaient été établies sur la base d'un taux nul, la Mission escomptant que tous les postes prévus pour la composante militaire seraient pourvus.

	Crédits ouverts 2006-2007	Montant estimatif des dépenses	Écart Économies (dépassement)	Montant total des ressources nécessaires 2008	Montant total des ressources nécessaires 2007	Variation 2007-2008
Police civile	291,0	319,6	(28,6)	368,0	131,0	237,0

98. Le montant de 368 000 dollars demandé au titre de la police civile permettra de financer les indemnités et les autres dépenses liées au déploiement de huit

conseillers de la police civile, à savoir : a) l'indemnité de subsistance (missions) fixée à 102 dollars par jour pour les 30 premiers jours, puis à 90 dollars par la suite; b) l'indemnité d'habillement calculée au taux standard de 200 dollars par personne et par an; c) les frais de voyage (déploiement, relève et rapatriement) à raison d'un coût moyen de 7 500 dollars par personne; et d) les indemnités en cas de décès ou d'invalidité calculées sur la base d'un coût standard de 40 000 dollars.

99. L'augmentation des ressources demandées au titre de la police civile pour 2008 s'explique principalement par la création proposée des cinq postes de conseiller mentionnés plus haut (voir par. 41 à 43).

100. Le dépassement de 28 600 dollars qui devrait être enregistré pour l'exercice biennal 2006-2007 tient principalement au déploiement imprévu de quatre conseillers supplémentaires de la police civile en avril et en mai 2006, alors que les prévisions initiales étaient fondées sur l'hypothèse d'une réduction de huit à quatre du nombre de conseillers pour la période allant d'avril à décembre 2006.

B. Personnel civil

	<i>Crédits ouverts 2006-2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart Économies (dépassement)</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires 2008</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires 2007</i>	<i>Variation 2007-2008</i>
Personnel recruté sur le plan international	51 130,8	50 950,4	180,4	31 273,7	24 552,6	6 721,1

101. Le montant demandé (31 273 700 dollars) servira à financer les traitements, les dépenses communes de personnel, l'indemnité de subsistance (missions) et la prime de risque pour le personnel recruté sur le plan international, soit 310 personnes au total [196 administrateurs, 97 agents du Service mobile et 17 agents des services généraux (Autres classes)]. L'indemnité de subsistance a été fixée à 102 dollars par jour pour les 30 premiers jours et à 90 dollars pour les jours suivants. Des prévisions de dépenses distinctes ont été faites en ce qui concerne les mesures de sécurité applicables au domicile, la mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle et les primes d'assurance contre les actes de violence. Les prévisions tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 26 %, qui a été calculé sur la base de la moyenne effective enregistrée pour les six premiers mois de l'année 2007.

102. L'augmentation des ressources demandées au titre du personnel international pour 2008 est imputable à la création proposée de 27 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (22 postes d'administrateur et 5 postes d'agent du Service mobile). Un abattement de 26 % a été appliqué au titre des vacances de poste.

103. L'économie de 180 400 dollars enregistrée au cours de l'exercice biennal 2006-2007 est due essentiellement au fait que le taux de vacance effectif devrait être de 27 %, alors que le taux initialement retenu aux fins de l'établissement du budget était de 27 %; elle est compensée en partie par une hausse des dépenses communes de personnel.

	<i>Crédits ouverts 2006-2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart Économies (dépassement)</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires 2008</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires 2007</i>	<i>Variation 2007-2008</i>
Personnel recruté sur le plan national	20 380,6	19 919,0	461,6	14 759,6	8 374,6	6 385,0

104. Le montant demandé (14 759 600 dollars) servira à financer les traitements et les dépenses communes de personnel, y compris la prime de risque et les heures supplémentaires, pour 1 233 agents recrutés sur le plan national (173 administrateurs et 1 060 agents locaux). Le taux appliqué pour les prévisions relatives aux heures supplémentaires a été fixé à 5 % des coûts salariaux nets et les dépenses effectives ont été prises en considération dans le calcul. Les prévisions de dépenses tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 22 %, qui a été calculé sur la base de la moyenne effective enregistrée pour les six premiers mois de l'année 2007.

105. L'augmentation des ressources demandées au titre du personnel recruté sur le plan national pour 2008 est imputable à la création proposée de 32 postes d'agent recruté sur le plan national (2 postes d'administrateur et 30 postes d'agent local) et à un relèvement du barème des traitements locaux. Un abattement de 22 % a été appliqué au titre des vacances de poste.

106. L'économie de 461 600 dollars enregistrée au cours de l'exercice biennal 2006-2007 s'explique principalement par le fait que le taux de vacance effectif devrait être de 31 %, alors que le taux initialement retenu aux fins de l'établissement du budget était de 25 %; elle est compensée en partie par une hausse des dépenses au titre des supplémentaires, de la prime de risque et des dépenses communes de personnel.

	<i>Crédits ouverts 2006-2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart Économies (dépassement)</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires 2008</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires 2007</i>	<i>Variation 2007-2008</i>
Volontaires des Nations Unies	2705,8	2 191,2	514,6	1 726,2	1 427,4	298,8

107. Le montant demandé (1 726 200 dollars) servira à financer les dépenses liées au déploiement de 43 Volontaires des Nations Unies (indemnité mensuelle de subsistance, voyages en mission et relève, prime d'assurance et formation). Il permettra également de financer les dépenses d'appui au Programme des Volontaires des Nations Unies dues au siège du Programme à Bonn (Allemagne), calculées sur la base de 8 % du montant total des dépenses afférentes aux Volontaires des Nations Unies. Les prévisions de dépenses tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 23 %, qui a été calculé sur la base de la moyenne effective enregistrée pour les six premiers mois de l'année 2007.

108. L'augmentation des ressources demandées au titre des Volontaires des Nations Unies pour 2008 s'explique principalement par le déploiement proposé de 10 Volontaires supplémentaires.

109. L'économie de 514 600 dollars enregistrée au cours de l'exercice biennal 2006-2007 est due au fait que le taux de vacance effectif devrait être de 19 % en 2007, alors qu'un taux nul avait été retenu pour les prévisions budgétaires initiales.

C. Dépenses opérationnelles

	<i>Crédits ouverts 2006-2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses (dépassement)</i>	<i>Écart Économies (dépassement)</i>	<i>Total 2008</i>	<i>Total 2007</i>	<i>Variation 2007-2008</i>
Consultants et experts	411,5	447,2	(35,7)	227,3	154,3	73,0

110. Le montant demandé (227 300 dollars) correspond aux dépenses prévues au titre des services de conseil dans le domaine de la formation, notamment au titre du recrutement de consultants chargés d'organiser des stages de formation pour le personnel de la Mission. On prévoit qu'environ 906 membres du personnel recrutés sur les plans national et international seront formés dans la zone de la Mission.

111. L'augmentation en 2008 des montants prévus au titre des services de consultants est essentiellement liée à la mise en œuvre du programme de formation de la Mission prévu pour cette année-là, qui nécessite un recours accru à de tels services pour organiser des cours de formation à l'intérieur comme à l'extérieur de la Mission.

112. Les crédits prévus pour l'exercice biennal 2006-2007 ont été dépassés de 35 700 dollars, principalement en raison de dépenses imprévues liées au recrutement d'un consultant chargé de réaliser des activités dans le domaine des droits de l'homme.

	<i>Crédits ouverts 2006-2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses (dépassement)</i>	<i>Écart Économies (dépassement)</i>	<i>Total 2008</i>	<i>Total 2007</i>	<i>Variation 2007-2008</i>
Frais de voyage	2 070,9	2 465,3	(394,4)	1 127,7	1 012,1	115,6

113. Le montant prévu (1 127 700 dollars) est destiné à couvrir les frais afférents aux voyages officiels effectués par le personnel dans le cadre de la formation (316 300 dollars) et d'autres activités (811 400 dollars).

114. Les ressources demandées au titre des voyages effectués dans le cadre de la formation comprennent les frais relatifs à la participation de membres du personnel à des stages de formation technique en dehors de la zone de la Mission, dans des domaines tels que les transmissions, l'informatique, les transports, les finances, le budget, la sécurité aérienne, les achats, les services généraux, la sécurité et l'approvisionnement, entre autres (316 300 dollars).

115. Les montants prévus au titre des voyages effectués dans le cadre d'activités autres que la formation doivent permettre de couvrir le coût des voyages à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la Mission (401 000 dollars et 410 400 dollars respectivement). Les voyages à l'intérieur de la zone de la Mission comprennent : a) les voyages officiels effectués par les chefs des bureaux régionaux et des bureaux de liaison à Islamabad et à Téhéran pour participer à des réunions mensuelles avec le Représentant spécial du Secrétaire général et les dirigeants de la

Mission (29 000 dollars); et b) les voyages officiels effectués par divers membres de la Mission pour se rendre dans les bureaux régionaux et sous-régionaux (provinciaux) afin de leur apporter un appui technique essentiel (372 000 dollars). Les voyages en dehors de la zone de la Mission comprennent : a) les voyages officiels effectués par le Représentant spécial du Secrétaire général et ses proches collaborateurs pour participer à des consultations avec des responsables politiques et faire des exposés au Conseil de sécurité (265 600 dollars); et b) les voyages officiels effectués par le personnel pour participer à des conférences et à des consultations (144 800 dollars).

116. L'augmentation des crédits demandés au titre des voyages pour 2008 est essentiellement due aux facteurs ci-après : le nombre de voyages en 2008 devrait être au moins équivalent à celui comptabilisé en 2007; le Représentant spécial du Secrétaire général devrait se rendre dans différents pays donateurs; et il est prévu que davantage de membres du personnel recrutés sur les plans national et international voyageront à des fins de formation.

117. Un dépassement de crédits d'un montant de 394 400 dollars a été enregistré à cette rubrique pendant l'exercice biennal 2006-2007, essentiellement en raison des facteurs suivants : a) une visite imprévue de membres du Conseil de sécurité à la Mission pendant le second semestre de 2006; b) une augmentation du nombre de voyages effectués par le Représentant spécial du Secrétaire général et son équipe pour participer à des réunions d'information avec les pays donateurs; et c) un accroissement du nombre de voyages effectués par le personnel aux fins de la formation.

	<i>Crédits ouverts 2006-2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart Économies (dépassement)</i>	<i>Total 2008</i>	<i>Total 2007</i>	<i>Variation 2007-2008</i>
Installations et infrastructures	11 390,1	13 127,3	(1 737,2)	8 476,6	4 834,5	3 642,1

118. Le montant demandé (8 476 600 dollars) servira à couvrir les dépenses prévues au titre des installations et des infrastructures, notamment : a) l'achat, pour un montant estimé à 1 051 500 dollars, de 61 installations et infrastructures diverses (81 300 dollars), de 50 unités de réfrigération (16 800 dollars), de 8 groupes électrogènes (235 800 dollars), de 366 articles de matériel d'hébergement (71 900 dollars), de 4 citernes et pompes à carburant (27 600 dollars), de 1 451 articles de mobilier de bureau (135 900 dollars), de 84 articles de matériel de bureau (148 800 dollars), de 623 articles de matériel de sécurité et de sûreté (144 000 dollars) et de matériel de lutte anti-incendie (189 400 dollars); b) la location de locaux, y compris le coût des travaux de rénovation ou de réaménagement des bureaux actuels (1 182 300 dollars); c) les services collectifs de distribution (2 205 500 dollars); d) le coût des services de nettoyage, d'entretien et d'élimination des déchets, y compris des déchets dangereux, et les coûts afférents au recours occasionnel à des électriciens, à des plombiers et à des entreprises de nettoyage des installations d'évacuation des eaux usées et à d'autres services d'entretien de tous les bâtiments de la Mission (690 800 dollars); e) le coût des services de sécurité, y compris les montants prévus au titre de la mise en place d'une garde stationnaire armée et du recours aux Gurkha Security Guards, et les coûts connexes relatifs à la sécurité des missions effectuées par voie terrestre (1 443 600 dollars); f) les services liés aux

travaux de rénovation ou de réaménagement des bureaux régionaux et sous-régionaux (provinciaux), la construction de routes, les projets de construction à la base aérienne de transit de Kaboul, l'agrandissement des hélistations dans les bureaux provinciaux et la construction de logements et d'immeubles de bureaux à Kaboul (865 000 dollars); g) le coût des fournitures de papeterie et de bureau (181 500 dollars); h) le coût des pièces de rechange pour les groupes électrogènes et divers appareils, notamment des appareils électriques (330 400 dollars); et i) le coût des fournitures d'entretien, des fournitures pour la défense des périmètres ainsi que des fournitures sanitaires et des articles de nettoyage (526 000 dollars).

119. Les travaux de construction proposés pour 2008, qui se chiffrent à 865 000 dollars comme indiqué ci-dessus, comprennent les projets ci-après :

a) De petits travaux de construction dans les bureaux régionaux et sous-régionaux (provinciaux) afin d'y aménager plus d'espace et d'y renforcer la sécurité (165 000 dollars);

b) La construction de routes pour relier les bureaux sous-régionaux (provinciaux), l'état des voies d'accès à ces lieux nécessitant sans cesse des travaux de réparation ou des opérations de gravillonnage (20 000 dollars);

c) Des projets de construction à la base aérienne de transit de la MANUA à Kaboul, dans le cadre d'un accord de partage des coûts passé avec le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies. Le flux de passagers et la manutention du fret ont sensiblement augmenté depuis qu'il a été décidé que les vols assurés par le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies seraient accueillis dans cette base (15 000 dollars);

d) L'agrandissement des hélistations dans les bureaux régionaux afin de renforcer le soutien logistique aérien apporté à tous les bureaux sous-régionaux (provinciaux) (40 000 dollars);

e) La construction de 15 logements supplémentaires pour le personnel dans le complexe du Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan. Au cours des deux années passées, la Mission a fait construire 108 logements de ce type dans le complexe du Bureau. Toutefois, compte tenu des conditions générales de sécurité et de la nécessité d'héberger l'ensemble du personnel international de la Mission travaillant à l'Administration, il est proposé de construire 15 nouveaux logements. Ce projet devrait être mené à bien en trois mois (225 000 dollars);

f) La construction d'un immeuble de deux étages dans le complexe B à Kaboul. Le manque d'espace tant sur le site (pour installer des postes de travail aménagés) que dans les abris fortifiés (pour accueillir tout le personnel du complexe B) fait l'objet d'un débat depuis que la Mission a installé ses bureaux fonctionnels dans ce complexe. Un immeuble de deux étages, comportant un sous-sol, sera construit sur une parcelle de terrain située dans le complexe. Les deux étages accueilleront des bureaux et le sous-sol pourra être utilisé en complément des abris fortifiés en cas de situation d'urgence. Ce projet devrait être achevé en cinq mois (350 000 dollars);

g) Le réaménagement du foyer des Volontaires des Nations Unies situé dans le complexe du Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan. Ce foyer a été construit hâtivement en 2004 pour faire

face au problème du logement des Volontaires des Nations Unies pendant la période électorale. Le coût des travaux a été amorti grâce aux loyers versés par les Volontaires des Nations Unies. En 2007, il a été décidé de rénover ce foyer en étalant les travaux sur deux ans. La première phase du projet a démarré en 2007 et la seconde devrait s'achever en 2008 (50 000 dollars).

120. L'augmentation des crédits prévus au titre des installations et des infrastructures pour 2008 tient essentiellement aux facteurs ci-après : a) l'augmentation des crédits nécessaires au titre du matériel de sécurité et de sûreté et du matériel de lutte contre l'incendie, afin de faire en sorte que tous les locaux de la Mission et les responsables de la sécurité incendie soient dotés du matériel requis pour lutter contre les incendies; et b) l'augmentation des crédits demandés au titre des services de sécurité et des services de réaménagement et de construction, pour renforcer et appuyer les bureaux régionaux et sous-régionaux (provinciaux).

121. Le dépassement de crédits enregistré au cours de l'exercice biennal 2006-2007 (1 737 200 dollars) est principalement dû aux dépenses supplémentaires qui ont été engagées pour : a) faire construire et meubler des logements destinés au personnel dans neuf bureaux sous-régionaux (provinciaux), projet qui devait s'achever en novembre 2007; et b) déployer dans les bureaux locaux de Kandahar et de Qalat des Gurkha Security Guards pour y renforcer la sécurité, compte tenu de l'aggravation de l'insécurité dans la région.

	<i>Crédits ouverts 2006-2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart Économies (dépassement)</i>	<i>Total 2008</i>	<i>Total 2007</i>	<i>Variation 2007-2008</i>
Transports terrestres	5 448,9	5 029,7	419,2	5 514,5	1 611,8	3 902,7

122. Le montant prévu à cette rubrique (5 514 500 dollars) est destiné à couvrir les dépenses qui devraient être engagées au titre des transports terrestres, notamment : a) l'acquisition de 23 véhicules blindés supplémentaires et d'un appareil de dégivrage des appareils de la flotte aérienne de la Mission, et le remplacement de 42 véhicules tous usages et d'un véhicule blindé (3 448 200 dollars); b) l'achat de trois pièces destinées à l'atelier de réparation des véhicules, afin de remplacer des outils endommagés ou cassés du fait de l'usure normale (5 200 dollars); c) les carburants et lubrifiants (720 500 dollars); d) la location de matériel lourd pour les travaux de construction et les activités d'entretien ordinaires (33 600 dollars); e) l'assurance responsabilité civile (21 500 dollars); et f) le coût des pièces de rechange, des réparations et de l'entretien (912 900 dollars).

123. Il est proposé d'acheter 23 véhicules blindés supplémentaires qui seront mis en service dans les bureaux régionaux et sous-régionaux (provinciaux), afin de renforcer la sécurité et la sûreté du personnel de la Mission compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité dans la région.

124. En 2008, il est prévu de remplacer les véhicules devenus inutilisables ou irréparables ainsi que ceux qui ont au moins cinq ans, ou plus de 150 000 kilomètres au compteur, et ne sont plus rentables du fait des frais élevés qu'il faut engager pour assurer leur réparation et leur entretien.

125. L'augmentation des crédits demandés au titre des transports terrestres pour 2008 tient essentiellement au fait qu'il est proposé d'acheter 23 nouveaux véhicules

blindés devant être mis en service dans les bureaux régionaux et sous-régionaux (provinciaux) de la Mission et qu'il est prévu de remplacer 43 véhicules. L'achat des nouveaux véhicules blindés a pour but de renforcer la sécurité et la sûreté du personnel de la Mission, compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité dans la région. À la mi-août 2007, la Mission a déterminé que toutes les missions effectuées par la route dans l'ensemble des régions du sud, du sud-est et de l'est du pays ainsi que dans une partie de la région du centre et de l'ouest devraient être menées dans des véhicules blindés de niveau B6, accompagnées d'escortes armées et limitées aux missions essentielles. L'utilisation de véhicules blindés permet d'échapper à de multiples menaces, comme celles que représentent le passage à proximité d'engins explosifs improvisés, les attentats-suicide, les attaques par tirs d'armes individuelles, les troubles civils qui imposent d'évacuer le personnel en urgence et les tentatives d'enlèvement.

126. Les économies réalisées pendant l'exercice biennal 2006-2007 (419 200 dollars) tiennent essentiellement à la réduction des besoins en carburants et en lubrifiants du fait de la limitation des mouvements imposée pour les missions effectuées par la route. Elles ont été en partie annulées par l'acquisition de 15 véhicules blindés, visant à renforcer la sécurité et la sûreté du personnel de la Mission compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité dans la région, pour laquelle aucun crédit n'avait été prévu.

	<i>Crédits ouverts 2006-2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart Économies (dépassement)</i>	<i>Total 2008</i>	<i>Total 2007</i>	<i>Variation 2007-2008</i>
Transports aériens	17 952,8	18 383,2	(430,4)	11 725,6	10 372,7	1 352,9

127. Le montant prévu (11 725 600 dollars) correspond aux crédits demandés au titre des transports aériens pour couvrir les dépenses de fonctionnement, l'assurance responsabilité civile et le carburant nécessaire pour une flotte composée de cinq aéronefs, deux à voilure fixe et trois à voilure tournante, à raison de 3 323 heures de vol au total (1 320 heures pour les aéronefs à voilure fixe et 2 003 heures pour les aéronefs à voilure tournante).

128. Les montants proposés au titre des transports aériens comprennent : a) la location et l'exploitation de la flotte aérienne de la Mission (9 392 200 dollars); b) les carburants et lubrifiants (1 395 300 dollars); c) l'assurance responsabilité civile (35 900 dollars); d) les droits d'atterrissage et les frais de manutention (10 800 dollars); e) le matériel et les fournitures utilisés pour assurer la sécurité aérienne et l'entretien des aérodromes et des hélistations, la protection individuelle et l'entretien de la base aérienne de transit de la MANUA (48 000 dollars); f) l'indemnité de subsistance des équipages (65 700 dollars); g) les services de transport aérien fournis par le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies en vertu d'un mémorandum d'accord qui prévoit que le Service assure le transport du personnel de la MANUA dans la zone de la Mission (764 500 dollars); h) les redevances de navigation pour les aéronefs à voilure fixe (3 000 dollars); et i) les frais engagés pour peindre et déployer l'aéronef à voilure fixe supplémentaire (10 200 dollars).

129. L'augmentation des crédits demandés au titre du transport aérien pour 2008 est principalement due à la proposition d'incorporer dans la flotte aérienne de la

Mission un aéronef à voilure fixe supplémentaire ainsi qu'un aéronef à voilure tournante, et aux dépenses opérationnelles connexes.

130. Le dépassement de crédits enregistré pendant l'exercice biennal 2006-2007 (430 400 dollars) tient essentiellement à la location et à l'exploitation d'un aéronef à voilure tournante supplémentaire, pour lesquelles aucun crédit n'avait été prévu. Il a été en partie compensé par la suppression d'un aéronef à voilure fixe et à fuselage étroit de la flotte et par les économies de carburant correspondantes.

	<i>Crédits ouverts 2006-2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart Économies (dépassement)</i>	<i>Total 2008</i>	<i>Total 2007</i>	<i>Variation 2007-2008</i>
Transmissions	5 547,2	5 181,4	365,8	2 442,7	2 660,7	(218,0)

131. Le montant demandé (2 442 700 dollars) couvrira les frais relatifs aux transmissions, notamment : a) le remplacement prévu de matériel de transmission, notamment de matériel de radio de très haute fréquence, d'ultra-haute fréquence et de haute fréquence, de matériel de communication par satellite, de matériel téléphonique, de matériel d'essai et d'atelier et de diverses pièces nécessaires à l'atelier des transmissions (711 800 dollars); le coût des communications commerciales, notamment la location d'un transpondeur, et les frais d'utilisation des terminaux INMARSAT, des systèmes de téléphonie par satellite Iridium et Thuraya, des lignes téléphoniques locales et des lignes locales louées ainsi que le coût des communications entre New York et Brindisi (1 219 700 dollars); c) le coût des services d'appui aux transmissions, afin de couvrir l'appui centralisé apporté au réseau longue portée (RLP) pour permettre l'accès à l'ensemble des réseaux locaux téléphoniques (PABX) ainsi qu'aux services d'appui apportés dans le monde par le Département des opérations de maintien de la paix (34 000 dollars); d) le coût des pièces de rechange et des fournitures (3 % de la valeur du stock de matériel de transmission, estimée à 9,2 millions de dollars) (275 100 dollars); e) l'acquisition de matériel d'information destiné au Bureau du porte-parole (20 700 dollars); f) le coût des services d'information destinés à appuyer et à préserver le rayonnement de la radio et de la télévision de la Mission, à renforcer les capacités des responsables de la radio et de la télévision afghanes et à produire des publications et des outils d'information (150 000 dollars); et g) le coût des fournitures et de l'entretien dans le domaine de l'information (31 400 dollars).

132. En 2008, il est prévu de remplacer le matériel de transmission devenu obsolète du fait des progrès technologiques, de l'arrêt de sa fabrication dans certains cas, ou encore de l'usure normale.

133. La réduction en 2008 des montants prévus au titre des transmissions est principalement due à la réduction des crédits nécessaires pour : a) les communications commerciales et les services d'appui aux transmissions; et b) les services d'information, ainsi que les fournitures et l'entretien dans le domaine de l'information.

134. Les économies réalisées pendant l'exercice biennal 2006-2007 (365 800 dollars) résultent essentiellement de la réduction des crédits nécessaires pour : a) les pièces de rechange et l'entretien du matériel de transmission; et b) les services d'information, du fait de l'arrêt de l'impression du calendrier de la MANUA.

	<i>Crédits ouverts 2006-2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart Économies (dépassement)</i>	<i>Total 2008</i>	<i>Total 2007</i>	<i>Variation 2007-2008</i>
Informatique	2 912,8	2 369,3	543,5	1 581,3	1 463,5	117,8

135. Le montant prévu (1 581 300 dollars) doit permettre de couvrir les frais engagés dans le secteur informatique, notamment : a) le remplacement programmé du matériel informatique, y compris 50 ordinateurs de bureau et 5 ordinateurs portables, 26 imprimantes de réseau, 25 routeurs de réseaux, 11 serveurs et 46 unités d'alimentation électrique inintermittible (672 000 dollars); b) le coût des services informatiques nécessaires pour assurer la fourniture de services informatiques centralisés au siège de la Mission et à l'ensemble des bureaux régionaux et sous-régionaux (provinciaux), ainsi que de services de stockage de données centralisés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (388 300 dollars); c) le coût d'un logiciel permettant d'assurer la gestion du réseau, de la messagerie et des archives électroniques, ainsi que les droits de licence à acquitter au titre du logiciel et du système d'exploitation (355 800 dollars); et d) le coût des pièces de rechange et des fournitures (3 % de la valeur du stock informatique, estimée à 5,5 millions de dollars) (165 200 dollars).

136. En 2008, il est prévu de remplacer le matériel informatique devenu inutilisable ou non réparable du fait de sa vétusté ou abîmé par les fréquentes sautes de tension dans la région.

137. L'augmentation des crédits demandés au titre de l'informatique pour 2008 est essentiellement due à la proposition qui a été faite de mettre en œuvre le programme de remplacement du matériel décrit ci-dessus.

138. Les économies réalisées pendant l'exercice biennal 2006-2007 (543 500 dollars) tiennent principalement à la réduction des crédits nécessaires au titre de ce qui suit : a) l'achat de matériel informatique, qui a été en grande partie effectué en 2006; et b) les licences, les droits et la location de logiciels.

	<i>Crédits ouverts 2006-2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart Économies (dépassement)</i>	<i>Total 2008</i>	<i>Total 2007</i>	<i>Variation 2007-2008</i>
Services médicaux	451,7	451,7	–	306,4	108,8	197,6

139. Le montant prévu (306 400 dollars) tient compte du coût : a) des services médicaux, comme l'entretien, l'étalonnage et la réparation du matériel médical, l'orientation des patients vers des spécialistes, des hôpitaux et des laboratoires lorsque le personnel médical de la Mission ne dispose pas des connaissances spécialisées nécessaires, et l'évacuation sanitaire du personnel de la Mission (132 700 dollars); et b) les fournitures médicales, y compris les médicaments et le matériel de laboratoire (173 700 dollars).

140. L'augmentation par rapport à 2007 des crédits demandés en 2008 au titre des services médicaux tient essentiellement à la hausse prévue du nombre d'évacuations sanitaires et à l'utilisation de vols affrétés par le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies pour envoyer des patients se faire soigner soit à Doubaï, soit à

Islamabad. On a davantage recours à ces vols pour transférer des patients en dehors de l'Afghanistan pour des raisons médicales.

	<i>Crédits ouverts 2006-2007</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart Économies (dépassement)</i>	<i>Total 2008</i>	<i>Total 2007</i>	<i>Variation 2007-2008</i>
Fournitures, services et matériel divers	1 557,7	1 453,4	104,3	614,2	434,5	179,7

141. Le montant prévu (614 200 dollars) doit permettre de couvrir les montants dus au titre des fournitures, services et matériel divers, notamment : a) l'achat de matériel, comme des climatiseurs, des extincteurs et des trousseaux de premiers secours (52 400 dollars); b) les abonnements (9 600 dollars); c) les dépenses engagées au titre du personnel de sécurité, du personnel militaire et du personnel de police, y compris les cartes opérationnelles utilisées pour planifier les missions effectuées par la route, les uniformes destinés aux agents de sécurité locaux et aux chauffeurs, les drapeaux et les stocks de vivres d'urgence (152 900 dollars); d) les dépenses de représentation (10 500 dollars); e) les frais bancaires et les frais d'assurance (101 700 dollars); f) les frais de transport, y compris le courrier et le service de la valise diplomatique (229 500 dollars); g) les honoraires, les fournitures et les services au titre de la formation, en vue de mettre en œuvre le plan de formation pour 2008 (33 600 dollars); et h) les demandes d'indemnisation et règlements divers (24 000 dollars).

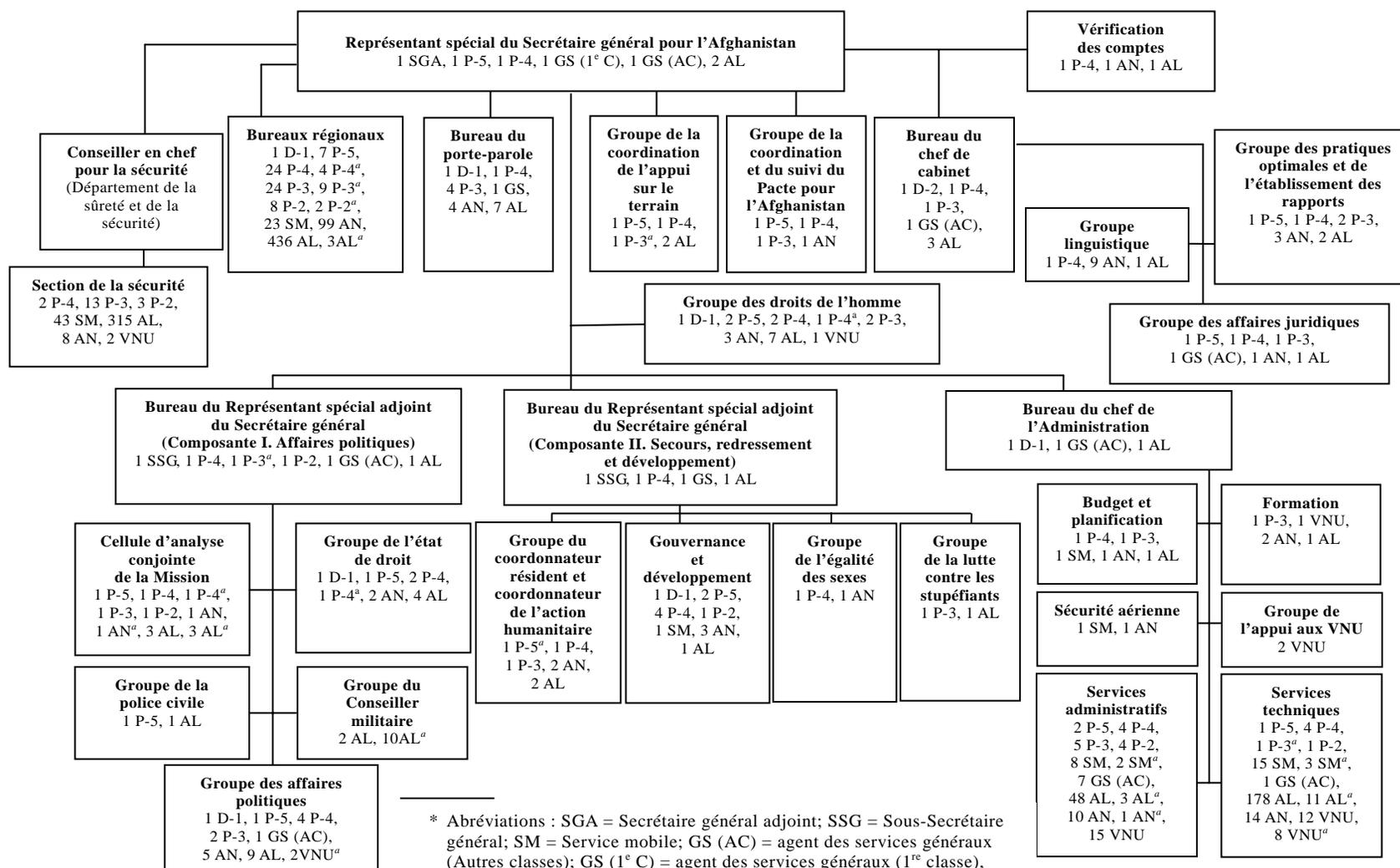
142. L'augmentation des crédits demandés au titre des fournitures, services et matériel divers pour 2008 tient essentiellement à la hausse du coût des uniformes ainsi que des montants prévus au titre du fret et des dépenses connexes, du fait de l'augmentation du volume de pièces et de documents officiels devant être expédiés à différents endroits en raison de la multiplication des activités de la Mission et de la poursuite du déploiement du personnel dans divers lieux d'affectation dans la région, comme les bureaux régionaux et sous-régionaux (provinciaux).

143. Les économies réalisées au cours de l'exercice biennal 2006-2007 (104 300 dollars) sont liées à la réduction des montants prévus au titre de la détente et des loisirs du personnel, grâce aux recettes tirées de la cellule d'économat de la Mission. Elles ont été en partie annulées par l'augmentation des montants dus au titre du fret et des dépenses connexes. Il a en effet fallu recourir aux services d'une société de fret payable à destination après la suppression des services de transport de marchandises de la Mission.

Annexe

Organigrammes*

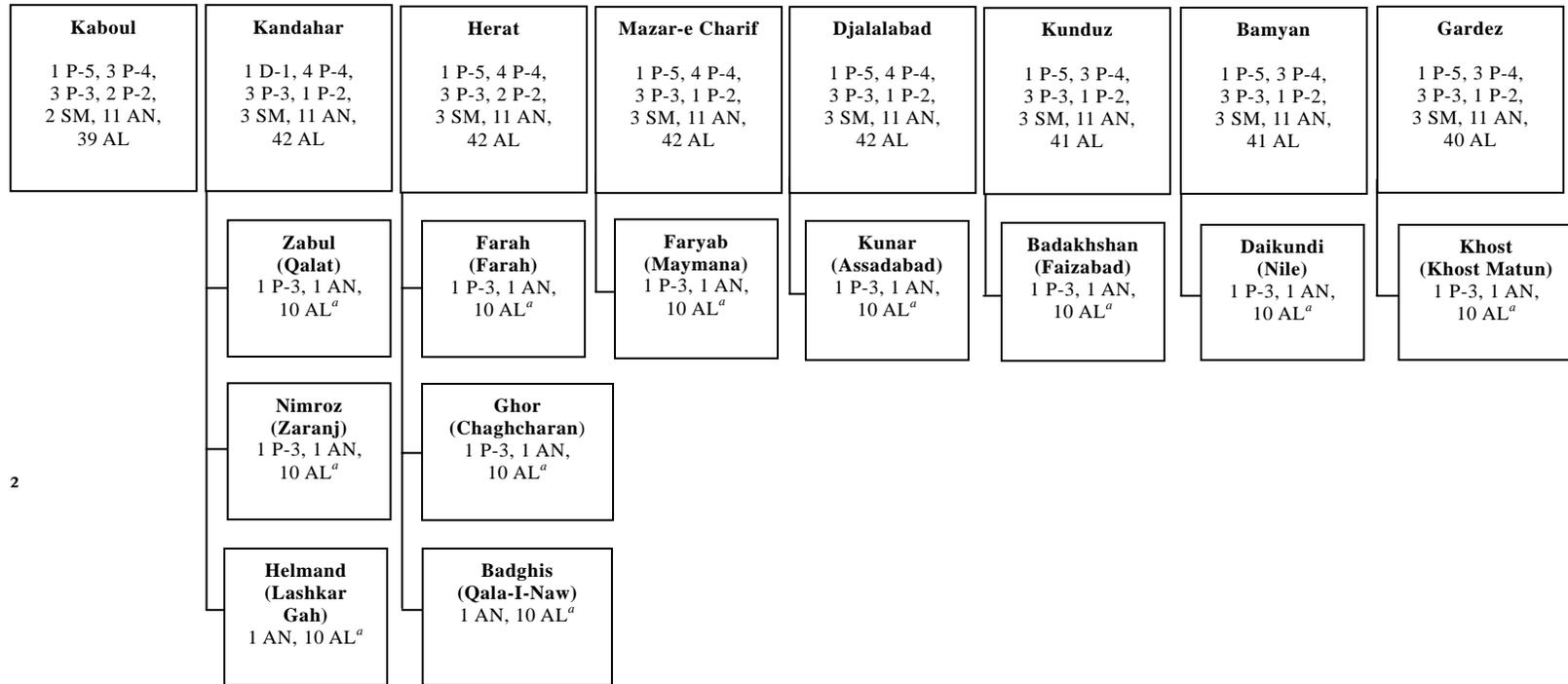
A. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan



* Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général; SM = Service mobile; GS (AC) = agent des services généraux (Autres classes); GS (1^e C) = agent des services généraux (1^{re} classe); VNU = Volontaire des Nations Unies; AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national.

^a Nouveaux postes proposés.

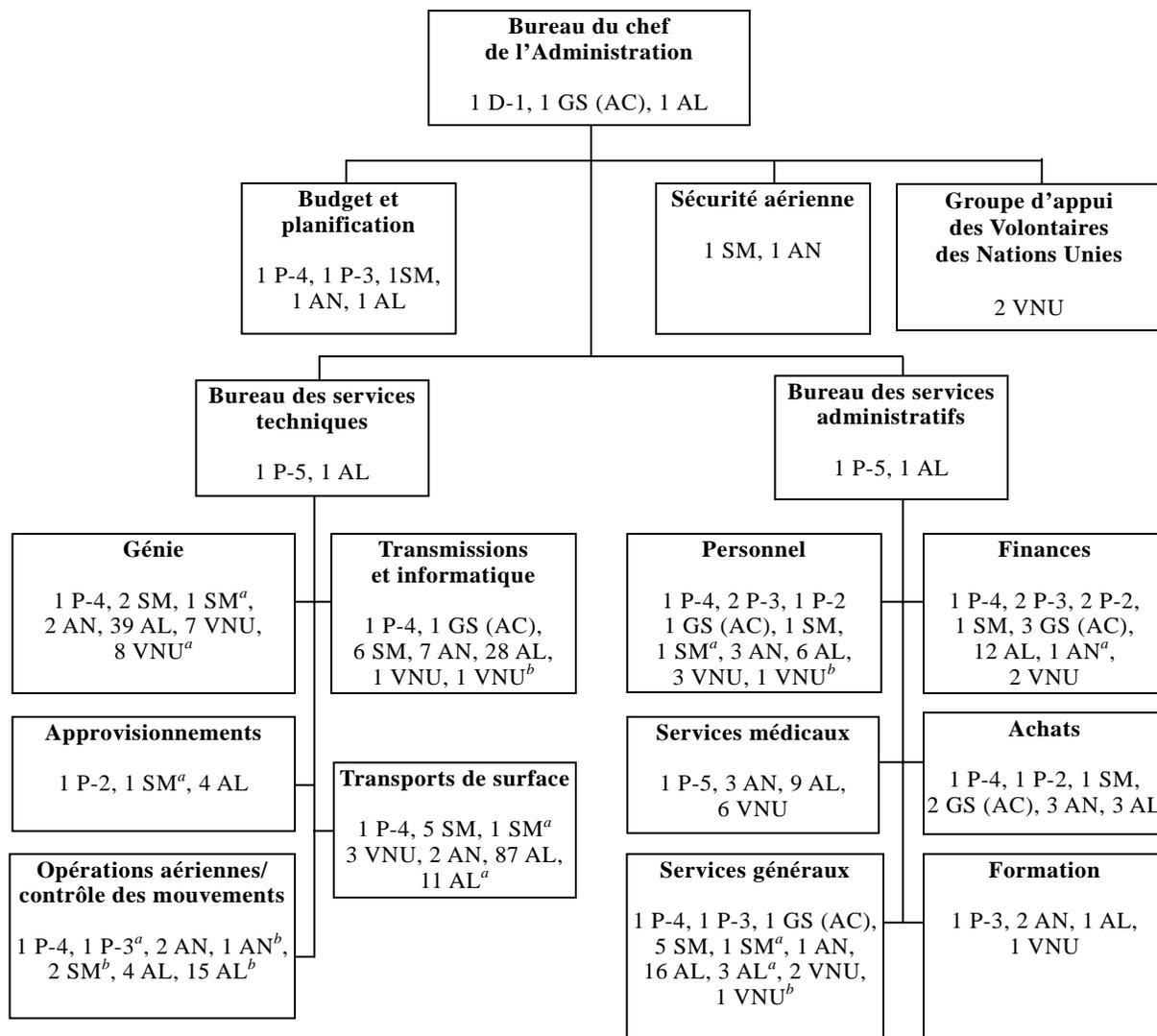
B. Structure standard des bureaux régionaux



2

^a Dans les bureaux provinciaux, 9 des 10 postes d'agent local sont affectés à la sécurité.

C. Administration de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan



^aNouveaux postes proposés.

^bPostes redéployés.